



EyeSight[®]

Technologie d'aide à la conduite

Manuel du propriétaire

CROSSTREK

2016



SUBARU

Confiance et évolution

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi que l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décisions du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le maniement et l'utilisation des différentes fonctions du système EyeSight, c'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.

Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans certaines situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre SUBARU. Il présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement de votre véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD. se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la conception à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et les laisser dans le véhicule en cas de revente. Le nouveau propriétaire en aura besoin.

FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD., TOKYO, JAPON

 **SUBARU** est une marque déposée de FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

© Tous droits réservés 2015 FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

EyeSight

À propos du système EyeSight	2
Système de freinage avant collision.....	21
Régulateur de vitesse adaptatif.....	33
Gestion de l'accélérateur avant collision.....	53
Alerte de sortie de voie	59
Alerte de dérive sur la voie.....	62
Alerte de démarrage du véhicule devant vous.....	65
Régulateur de vitesse classique	66
Liste des tonalités	77
Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané	79
Personnalisation des fonctions	82
Liste des écrans de messages.....	84
Dépannage.....	86

À propos du système EyeSight

EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser ses déplacements, tout en améliorant le confort et en réduisant la fatigue du conducteur. En utilisant les images créées par les caméras stéréo spécialement conçues par SUBARU, EyeSight détecte le véhicule situé devant, les obstacles, les voies de circulation et d'autres éléments.



DANGER

Les conducteurs sont responsables de la conduite en toute sécurité. Conformez-vous toujours aux règles et réglementations de la circulation indépendamment du fait que votre véhicule soit équipé du système EyeSight. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant vous, soyez conscient de votre environnement et des conditions de circulation et le cas échéant, freinez et prenez toute autre mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight pendant la conduite.

Ce système est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte intervient, freinez et prenez toute autre mesure nécessaire en surveillant la route, devant et sur les côtés.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus empêcher les collisions dans toutes les conditions de conduite.

Les capacités de reconnaissance et de maîtrise du système EyeSight ne sont pas sans limites. Veillez à lire les instructions pour chaque fonction avant d'utiliser le système, et utilisez-les toujours de manière adéquate. Une utilisation incorrecte peut conduire à une réduction des performances de contrôle, ce qui pourrait provoquer un accident.

Reportez-vous aux pages suivantes pour chaque fonction:

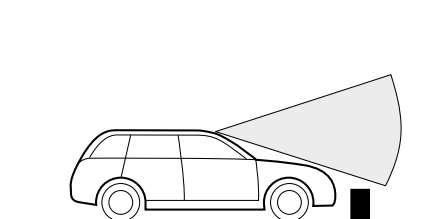
- Pour le système de freinage avant collision, reportez-vous à la page 21.
- Pour le régulateur de vitesse adaptatif, reportez-vous à la page 33.
- Pour la gestion de l'accélérateur avant collision, reportez-vous à la page 53.
- Pour le régulateur de vitesse classique, reportez-vous à la page 66.

Le système EyeSight de votre véhicule est conçu pour les pays conduisant du côté droit de la route. Le système EyeSight des véhicules avec direction à gauche tels que le vôtre n'est donc pas prévu pour être utilisé dans les pays où l'on conduit du côté gauche de la route.

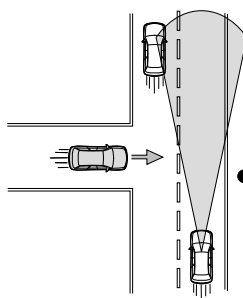
- Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Si l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non-plus le régulateur de vitesse adaptatif ou classique.
 - Pression des pneus non conforme.*1
 - Roue de secours de type provisoire en place.*1
 - Pneus usés excessivement ou trop inégalement.*1
 - Taille des pneus non conforme.*1
 - Pneus crevés et réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - Suspension modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine ayant été modifiée).
 - Objet dérangeant la vue des caméras stéréo installé sur le véhicule.
 - Phares sales ou recouverts de neige et glace, ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Axes optiques incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Feux (y compris les phares et les phares antibrouillards) modifiés.
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Témoin avertisseur du système des freins allumé en rouge.
 - Charge lourde sur ou dans le véhicule.
 - Nombre maximum de passagers dépassé.
 - Problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*2
- *1: Les roues (jantes et pneus) assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur.
- *2: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur.



- Les caractéristiques des caméras stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant difficile la vision vers l'avant pour le conducteur ont le même effet sur ces caméras, gênant ainsi la détection des véhicules, obstacles et voies de circulation.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ couvert par les caméras stéréo. De plus, après qu'un objet soit entré dans le champ couvert par les caméras stéréos, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.



Les objets de petite taille autour du véhicule ne peuvent pas être détectés.



S01970

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système aura des difficultés à détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons et les obstacles sur la route ainsi que les marquages au sol. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Toutefois, l'arrêt momentané du système est annulé dès que les conditions sont meilleures, après avoir effectué un court trajet.
 - Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément lorsque le pare-brise est gras, qu'un revêtement de vitrage a été utilisé ou lorsque les balais d'essuie-glace sont usagés.
 - Forte luminosité de face (soleil, faisceaux des phares des voitures en sens inverse, etc.)
 - Utilisation du lave-glace de pare-brise avant.
 - Pare-brise embué, couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, réduisant le champ de vision des caméras stéréo.
 - Véhicule fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou autre facteur.
 - Visibilité réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux venant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de poussière ou d'autres substances
 - Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

- À l'entrée et à la sortie des tunnels
- Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé, de petite taille ou de forme irrégulière (remorque à plateau bas, etc.)
- Face à une clôture, un mur ou un volet présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif
- Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou à un miroir
- En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- En passant à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée
- Sur les déclivités prononcées
- Caméras stéréo obstruées par une main, etc. (Le système ne fonctionne pas correctement si même une seule des caméras est obstruée.)
- Environnement sombre et aucun objet détecté
- Environnement du véhicule de couleur uniforme (paysage complètement enneigé, etc.)
- Lentilles des caméras stéréo recouvertes d'empreintes de doigts, etc.
- Détection précise rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise
- Caméras stéréo désalignées par un fort impact
- Dans les conditions présentées ci-dessous, le système EyeSight est susceptible de s'arrêter momentanément. Le fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
 - Température intérieure du véhicule élevée (ex.: après avoir laissé le véhicule sous une lumière vive) ou trop basse (ex.: après un séjour dans un emplacement extrêmement froid).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (⇒ reportez-vous à la page 31) et l'alerte de sortie de voie (⇒ reportez-vous à la page 61), puis arrêtez l'utilisation du régulateur de vitesse adaptatif et du régulateur de vitesse classique. Faites contrôler le système par un concessionnaire SUBARU.
- Lorsque le témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule est allumé, le système de freinage avant collision risque de ne pas fonctionner correctement. Dans ce cas, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non-plus le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique.



REMARQUE

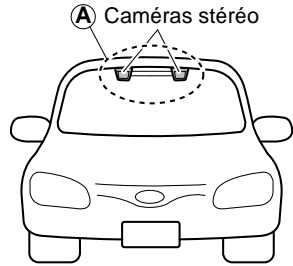
- Le système EyeSight enregistre et conserve les données suivantes lorsque le système de freinage avant collision est activé. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.
 - Données d'images des caméras stéréo
 - Distance avec le véhicule situé devant
 - Vitesse du véhicule
 - Angle de braquage du volant
 - Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
 - État d'utilisation de la pédale d'accélérateur
 - État d'utilisation de la pédale de frein
 - Position du levier sélecteur
 - Indication du compteur totalisateur
- Données relatives au freinage ABS, au Contrôle de Dynamique du Véhicule et à la fonction de contrôle de traction

Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne pas divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des cas suivants.

- Accord donné par le/la propriétaire du véhicule.
- Divulgation ou mise à disposition ordonnée par un tribunal ou autre décision de justice.
- Données communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant l'identification de l'utilisateur et du véhicule impossible.

Utilisation des caméras stéréo

Les caméras stéréo sont installées à l'emplacement des lampes de lecture avant.



S01107

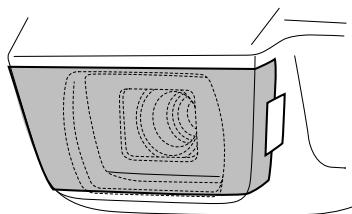
ATTENTION

- Une fonction spéciale détecte automatiquement si l'avant des caméras stéréo est sale. Cette fonction n'est cependant pas totalement fiable. Dans certaines conditions, elle risque de ne pas détecter la présence de saleté à l'avant des caméras stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de gel sur le pare-brise, près des caméras stéréo. Dans de telles conditions, veuillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention **A**). Autrement, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Lorsque cette fonction détecte que l'avant des caméras stéréo est sale, toutes les fonctions EyeSight sont désactivées, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- La caméra stéréo est un composant de précision. Les précautions suivantes doivent toujours être observées, surtout lorsque vous manipulez les lentilles.
 - Ne touchez jamais les lentilles des caméras stéréo et ne tentez pas de les essuyer ou de les nettoyer. Elles pourraient être endommagées ou salies, provoquant un mauvais fonctionnement du système. Si vous avez touché une lentille, assurez-vous de contacter un concessionnaire SUBARU.

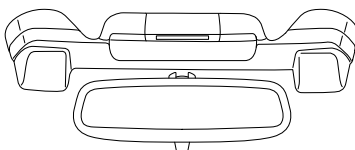
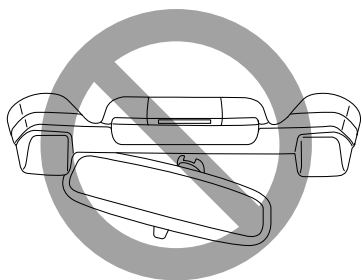
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Lors du nettoyage du pare-brise, recouvrez l'avant du boîtier de la caméra avec du papier qui ne recueille pas la poussière, comme le papier d'imprimante. Collez le papier pour empêcher que le nettoyant à vitre ne se retrouve sur les lentilles de la caméra. À ce stade, assurez-vous que la surface de la bande adhésive n'entre pas en contact avec le pare-brise ou la lentille. Veillez à retirer le papier après le nettoyage.
- Lorsque vous faites nettoyer l'intérieur du pare-brise à une station service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles des caméras avant de nettoyer le véhicule.
- Ne faites pas subir des chocs violents aux caméras stéréo.
- Ne retirez et ne démontez pas les caméras stéréo.
- Ne modifiez pas la position d'installation des caméras stéréo, ni celle d'aucun élément périphérique.
- Ne posez pas de rétroviseur intérieur autre qu'une pièce d'origine SUBARU (rétroviseurs extra-larges, etc.) et le pare-soleil. Veillez également à ce que le rétroviseur ne masque pas les caméras stéréo. Le non-respect de ces précautions peut gêner le champ de vision des caméras stéréo et, par conséquent, le fonctionnement du système EyeSight.



S01097



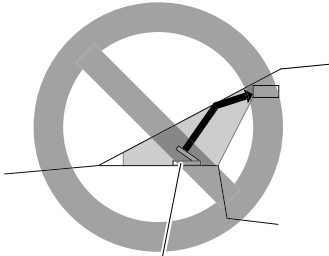
S00509

- N'installez pas d'accessoires autres que ceux désignés par SUBARU sur les zones interdites indiquées dans les illustrations (zones grises).

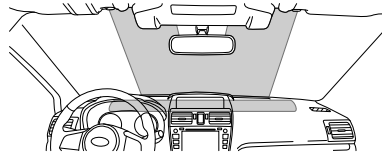
Même si certains accessoires sont installés en-dehors des zones interdites, un fonctionnement anormal de l'EyeSight peut se produire en raison de la réflexion de la lumière ou d'autres objets. Dans cette situation, déplacez les accessoires. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

<Vue latérale>

<Vue de face>

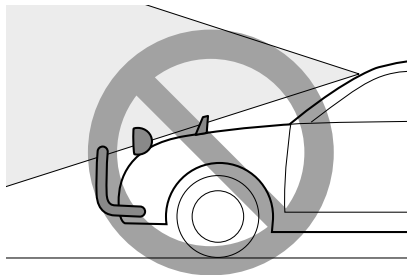


Moniteur ou autres accessoires



S02018

- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord. Les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Si un produit chimique ou d'autres substances sont appliqués sur la partie haute du tableau de bord, les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez que des balais d'essuie-glace d'origine SUBARU. La non observation de cette directive peut gêner le champ de vision des caméras stéréo et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés dès que possible. L'eau subsistant sur le pare-brise risque d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas d'accessoires sur le côté avant comme sur le capot ou sur la grille. Cela peut avoir une incidence sur la vue de la caméra et empêcher le système de fonctionner correctement.
- Assurez-vous que la cargaison chargée sur le toit ne gêne pas ou n'interfère pas avec le champ de vision des caméras stéréo. Masquer la vue des caméras stéréo peut nuire au fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.



S01098

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est embrumé, ou s'il y a de la saleté ou un film gras dessus, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les objets avec précision et d'empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement. N'installez jamais de périphérique sur l'aérateur central, car tout changement de circulation d'air peut avoir un impact sur les performances du système EyeSight.
- Ne placez pas d'autocollants ou d'accessoires sur le pare-brise (à l'extérieur ou à l'intérieur). S'il vous faut le faire (par exemple, étiquette requise par la loi ou de péage électronique), évitez la zone directement en face de la caméra. Cela peut affecter le champ de vision de la caméra stéréo et peut entraîner un mauvais fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou autre substance de ce type sur le pare-brise. Ceci pourrait empêcher le système de fonctionner correctement.
- N'installez pas de film sur le pare-brise. Le système risque de ne pas fonctionner correctement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise d'origine SUBARU. Les caméras stéréo risquent de ne plus pouvoir détecter les objets avec précision et ceci pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les fonctions suivantes.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec un véhicule ou un obstacle situé devant le véhicule du conducteur. Si le conducteur ne réagit pas, le freinage est sollicité automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences.

⇒ Reportez-vous à la page 21.

■ Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient la vitesse sélectionnée du véhicule et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé devant sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale sélectionnée.

⇒ Reportez-vous à la page 33.

■ Gestion de l'accélérateur avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant se produisant en cas d'erreur d'utilisation du levier sélecteur ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d'accélérateur.

⇒ Reportez-vous à la page 53.

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule tend à sortir de sa voie de circulation.

⇒ Reportez-vous à la page 59.

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte toute dérive provoquée par la fatigue ou le manque de concentration, inattention, un fort vent de côté ou d'autres facteurs, et avertit le conducteur.

⇒ Reportez-vous à la page 62.

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur lorsque son véhicule est toujours à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré.

⇒ Reportez-vous à la page 65.

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il n'y a pas de surveillance du véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané des caméras stéréo. (⇒ Reportez-vous à la page 80.) (Pour utiliser cette fonction, passez du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.)

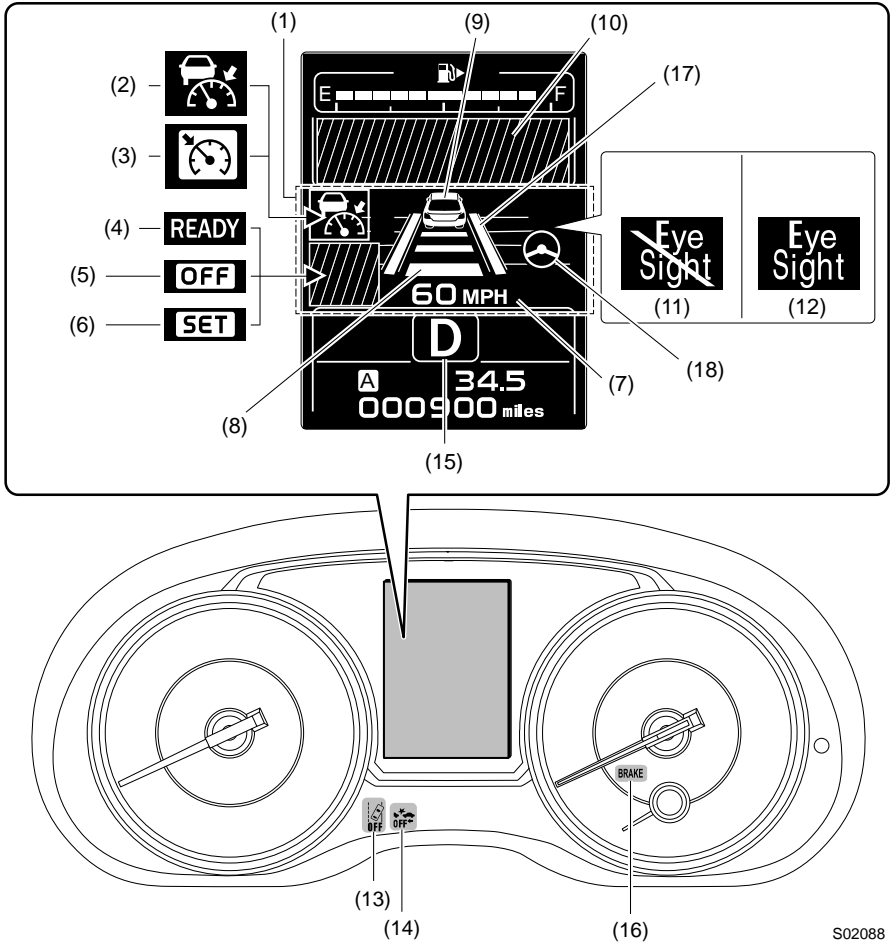
⇒ Reportez-vous à la page 66.



REMARQUE

Le système EyeSight n'est pas opérationnel lorsque le moteur ne tourne pas.

Disposition de l'affichage du tableau de bord



S02088

* Les unités de l'affichage peuvent être modifiées sur les réglages de l'écran. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur.

- | | |
|--|--|
| (1) Zone d'affichage de l'EyeSight | (11) Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc) |
| (2) Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif | (12) Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) |
| (3) Indicateur de régulateur de vitesse classique | (13) Témoïn indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée |
| (4) Indicateur READY | (14) Témoïn indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé |
| (5) Indicateur OFF (arrêt) | (15) Indicateur du sélecteur/indicateur de position de rapport |
| (6) Indicateur SET | (16) Témoïn avertisseur du système des freins |
| (7) Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule | (17) Indicateur de voie |
| (8) Indicateur de réglage de distance de sécurité | (18) Indicateur du volant |
| (9) Indicateur de véhicule devant vous | |
| (10) Zone de l'écran contextuel | |

■ Indicateur CRUISE

- Cet indicateur s'allume lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est activée.



: Régulateur de vitesse adaptatif (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif)



: Régulateur de vitesse classique (indicateur de régulateur de vitesse classique)

⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 66.

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est mis en service et que le véhicule détecte une voiture située devant, ce témoin (blanc) devient vert.

⇒ Reportez-vous à la page 41.

■ Indicateur SET

SET s'allume lorsque le régulateur de vitesse* est en service.

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 70.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Indicateur READY

READY s'allume lorsque le régulateur de vitesse* peut être mis en service.

⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 69.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Indicateur OFF

OFF s'allume lorsque le régulateur de vitesse* a été automatiquement annulé.

⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 74.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique


■ Indicateur de véhicule devant vous

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service ou lorsque le véhicule est à l'arrêt, cet indicateur s'allume lorsqu'un véhicule situé devant est détecté.

⇒ Reportez-vous à la page 41.

- Cet indicateur clignote dans les cas suivants.
 - L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active.
 - Le système de freinage avant collision est actif.
 - L'avertissement "Freinez davantage" est actif.
 - La gestion de l'accélérateur avant collision est active.

■ Indicateur de réglage de distance de sécurité

Cet indicateur affiche le réglage de la distance de sécurité via la touche  (réglage de distance de sécurité).

⇒ Reportez-vous à la page 46.

■ Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule

Affiche la vitesse sélectionnée du véhicule.

⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 68.

■ Indicateur du sélecteur/indicateur de position de rapport


- Cet indicateur s'allume et indique dans quelle position est le levier sélecteur ou le rapport.

■ Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)

- Cet indicateur s'allume ou clignote en cas de dysfonctionnement du système EyeSight.
- Lorsqu'il est allumé ou clignote, aucune des fonctions EyeSight n'est utilisable (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision, etc.).

⇒ Reportez-vous à la page 79.

■ Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)

- Cet indicateur s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt.
- Il s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON, à condition que la touche  (régulateur de vitesse) soit activée (ON) dans un délai d'environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.
- Lorsque cet indicateur est allumé, aucune des fonctions EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

⇒ Reportez-vous à la page 80.

■ Témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée

- Cet indicateur s'allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont désactivées.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, l'alerte de sortie de voie s'éteint ou reste allumée en fonction de l'état actuel (ON ou OFF).

⇒ Reportez-vous à la page 61.

■ Témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé

- Ce témoin s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON et s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.

⇒ Reportez-vous à la page 32.

■ Indicateur de voie

- Lorsque l'alerte de sortie de voie est activée, les indicateurs de voie de gauche et de droite clignotent tous deux en même temps.

⇒ Reportez-vous à la page 59.

- Lorsque l'alerte de dérive sur la voie est activée, les indicateurs de voie de gauche/de droite clignotent tour à tour.

⇒ Reportez-vous à la page 62.

■ Indicateur du volant

- Lorsque l'alerte de sortie de voie est activée, l'indicateur du volant clignote.

⇒ Reportez-vous à la page 59.

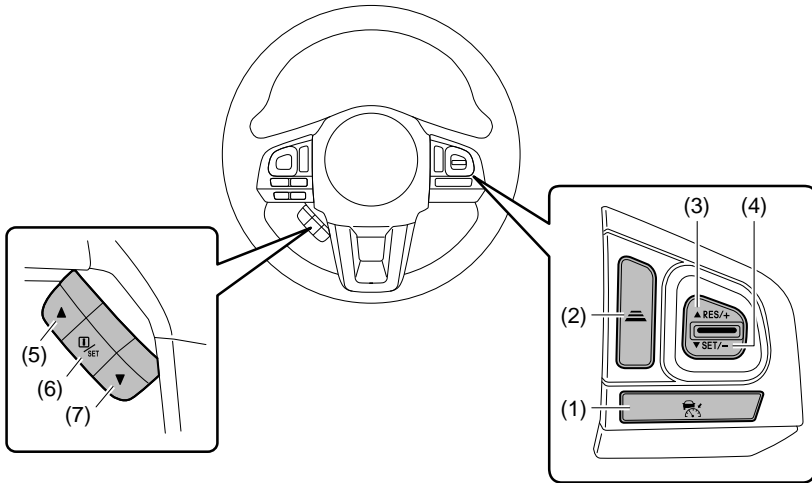
- Lorsque l'alerte de dérive sur la voie est activée, l'indicateur du volant clignote.

⇒ Reportez-vous à la page 62.






■ Témoin avertisseur du système des freins

- Le système EyeSight ne fonctionne pas lorsque le levier de frein de stationnement est tiré et que le témoin avertisseur du système des freins est allumé.
- Le système EyeSight peut fonctionner même si le témoin avertisseur des freins est allumé lorsque le levier de frein de stationnement n'est pas tiré. Toutefois, le système EyeSight peut ne pas fonctionner correctement en raison d'une anomalie dans le système des freins. Dans ce cas, le niveau de liquide de frein peut être bas
- Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.



Disposition des touches



S02019

- (1) Touche  (régulateur de vitesse)
- (2) Touche  (réglage de distance de sécurité)
- (3) Touche RES/+
- (4) Touche SET/-
- (5) Touche 
- (6) Touche  (Info)/SET
- (7) Touche 

■ Touche (régulateur de vitesse)

- Touches d'activation/de désactivation du régulateur de vitesse*.
- Lorsque cette touche est enfoncée, " " ou " " s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage multi-informations. Cela indique que la commande principale de régulateur de vitesse est activée.

⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 68.

- Peut être utilisée pour annuler le régulateur de vitesse.

⇒ Reportez-vous aux pages 47 et 73.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Groupe de touches RES/SET

● SET/-

- Peut être utilisée pour mettre le régulateur de vitesse* en service.
- Peut être utilisée pour réduire la vitesse sélectionnée du véhicule (sous réserve que le régulateur de vitesse* soit en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 44 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).

⇒ Reportez-vous aux pages 70 et 72 (pour le régulateur de vitesse classique).

● RES/+

- Après la désactivation du régulateur de vitesse*, cette touche permet de réactiver cette fonction à la vitesse de véhicule précédemment sélectionnée.
- Peut être utilisée pour augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule (sous réserve que le régulateur de vitesse* soit en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 43 et 50 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).


⇒ Reportez-vous à la page 76 (pour le régulateur de vitesse classique).

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Touche (réglage de distance de sécurité)

- Peut être utilisée pour passer la distance de sécurité réglée sur 3 modes différents: (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).

⇒ Reportez-vous à la page 46.

- Après avoir activé la touche  (régulateur de vitesse), appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes afin de choisir entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique.

■ Touche / Touche

Ces touches sont utilisées dans les cas suivants.

- Basculement entre les écrans de l'affichage du compteur.
- Modification des réglages du volume d'avertissement, etc.

⇒ Reportez-vous à la page 82.

■ Touche (Info)/SET

Cette touche est utilisée dans les cas suivants.

- Ré-affichage du message apparu dans la zone de l'écran contextuel.
⇒ Reportez-vous à la page 84.
- Modification des réglages du volume d'avertissement, etc.
⇒ Reportez-vous à la page 82.

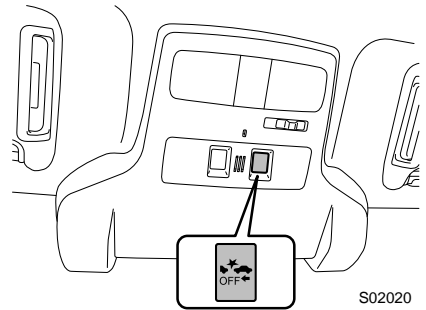
■ Commande (système de freinage avant collision désactivé)

Pour désactiver le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour activer le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, exercez à nouveau une pression longue sur cette touche. Le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 31.



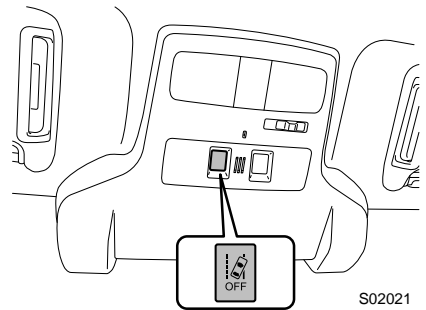
■ Commande (alerte de sortie de voie désactivée)

Pour désactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

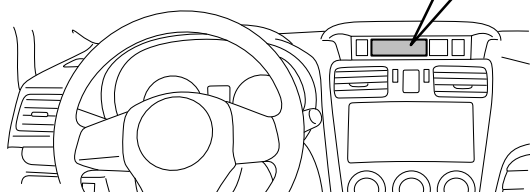
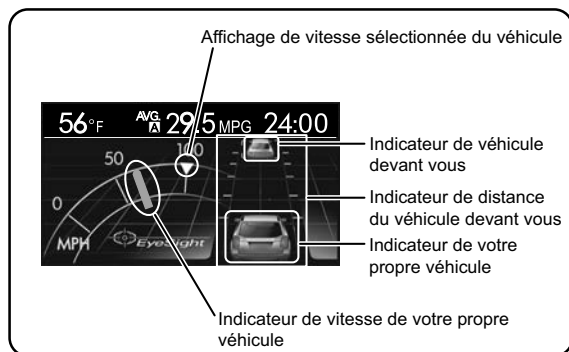
Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, exercez à nouveau une pression longue sur cette touche. Le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 61.



■ Affichage multifonctions (modèles non-américains)



S02071

● Indicateur de vitesse de votre propre véhicule

Indique la vitesse de votre propre véhicule avec un indicateur rouge.

● Indicateur de vitesse sélectionnée du véhicule

Indique la vitesse sélectionnée du véhicule.

● Indicateur de votre propre véhicule

Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de commande des freins est active, le témoin des freins sur l'indicateur s'allume en rouge.

● Indicateur de véhicule devant vous

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, cet indicateur s'affiche lorsqu'un véhicule est détecté devant vous.

● Indicateur de distance du véhicule devant vous

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, la distance jusqu'au véhicule devant vous s'affiche lorsque vous suivez ce dernier.

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight empêche la collision ou réduit sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit toujours pas pour éviter l'accident, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le conducteur réagit pour éviter l'accident, l'assistance au freinage avant collision se met en marche pour aider le conducteur à empêcher l'accident.

Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions avec un objet situé devant le véhicule mais aussi avec les collisions latérales avant. Cette fonction peut être activée lorsque le levier sélecteur se trouve sur l'une des positions **[D]**, **[M]** ou **[N]**.



- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter votre véhicule ou éviter une collision dans des conditions normales. Ces fonctions ne peuvent pas empêcher les accidents dans toutes les conditions. Si le conducteur se fie exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage, des collisions peuvent se produire.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif à l'avant du véhicule et aux alentours.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement destiné à empêcher les collisions avec l'arrière d'autres véhicules, ou à défaut, à minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les deux roues et les piétons peuvent également être traités comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certains cas². Par exemple, lorsqu'un véhicule est vu du côté, les véhicules circulant ou approchant en sens inverse, les petits animaux ou enfants, les murs et portes ne seront probablement pas détectés.
- Le système de freinage avant collision intervient lorsqu'il détermine que la collision est inévitable, afin de commander un freinage puissant immédiatement avant l'impact. Le résultat de cette action varie selon les situations². En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Toutefois, cette action est annulée si la pédale est enfoncée jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de frein ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.
- Il peut être impossible d'empêcher la collision lorsque la différence de vitesse avec l'obstacle à l'avant est égale ou supérieure à celle indiquée dans le tableau suivant¹. Même avec une différence de vitesse égale ou inférieure à celle indiquée dans le tableau suivant¹, cette fonction peut être incapable de stopper le véhicule, ou peut ne pas s'activer dans certains cas tels que la traversée d'un autre véhicule juste devant le vôtre ainsi que dans d'autres situations tributaires de la visibilité, des conditions de la route ou d'autres facteurs². Selon la situation vis-à-vis des conditions² ci-dessous, l'assistance au freinage avant collision est également susceptible de ne pas intervenir.

*1: Pour les véhicules: environ 50 km/h (30 MPH),
Pour les piétons: environ 35 km/h (20 MPH),

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

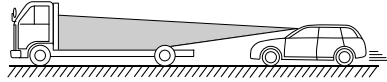
*2: Conditions

- Distance avec l'obstacle situé devant vous, différence de vitesse, conditions d'éloignement, dérive latérale (marge)
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- Mauvaise visibilité vers l'avant (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.)
- Objet détecté n'étant pas un véhicule, un deux roues ou un piéton
 - Animal (chien, chevreuil, etc.)
 - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
- Dans certains cas, selon l'éclairage de la zone, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle de l'objet, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les deux roues et les piétons.
- Le système détermine que l'action du conducteur (pédales d'accélérateur et freins, angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement
- État d'entretien du véhicule (systèmes de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
- En remorquage (remorque ou autre véhicule, etc.).
- Freins froids en raison de la basse température ambiante ou immédiatement après le démarrage du moteur.
- Freins surchauffés en descente (la puissance de freinage baisse)
- Sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (la puissance de freinage baisse)
- Conditions de détection des caméras stéréo

Dans les cas ci-dessous, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.

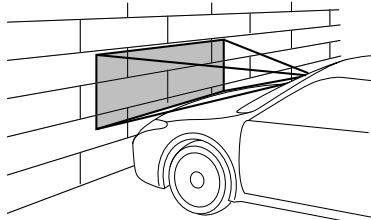
- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent, brouillard dense)
- Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux venant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige ou de poussière, ou d'autres substances sur le pare-brise
- En conduisant de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
- En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- La nuit, à l'approche d'un deux roues ou d'un piéton
- Mauvais éclairage ambiant (lever ou coucher du soleil)
- Présence d'une voiture, d'un deux roues ou d'un piéton hors du faisceau des phares
- Forte luminosité de face (lever/coucher de soleil, faisceaux de phares, etc.)
- Présence de neige, givre, saleté ou poussière sur le pare-brise, ou pare-brise embué
- Pare-brise mal essuyé pendant ou après l'utilisation du lave-glace
- Détection rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace, ou des balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision des caméras.
- Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

- Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée)



S02133

- Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux
- Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
- Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car etc.)
- Véhicules surbaissés, etc.
- Présence d'un mur ou autre structure devant un véhicule à l'arrêt
- Présence d'un autre objet près du véhicule
- Côté d'un véhicule, etc., vous faisant face.
- Véhicule roulant en marche arrière, arrivant en sens inverse, etc.
- Obstacle plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - Enfants, animaux de petite taille, etc.
 - Piétons assis ou allongés
- Face à une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.)
- Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou à un miroir
- Brusque embardée, accélération ou décélération du véhicule situé devant.
- Traversée de voie ou apparition subite d'une voiture, d'un deux roues ou d'un piéton.
- Changement soudain de voie de circulation plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Voiture, deux roues ou piéton proche du pare-chocs de votre véhicule
- Différence de vitesse de 5 km/h (5 MPH) ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut dans certains cas être hors du champ de vision des caméras.)



S00653

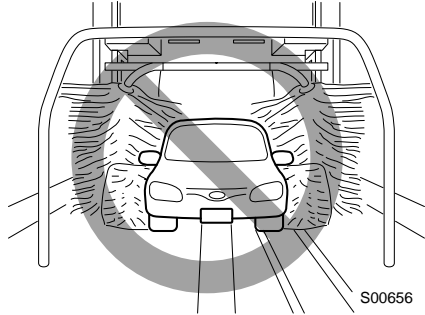
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

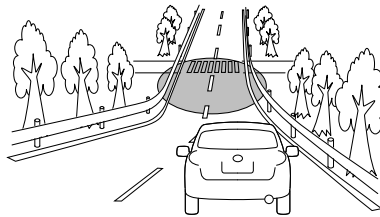
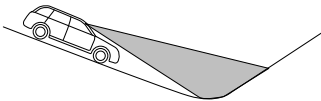
- Conduite sur des routes avec virages et dénivelés prononcés
 - Conduite sur route cahoteuse ou non revêtue
 - Passage de zones à changement de luminosité (ex.: entrée et sortie de tunnel.)
 - Ne testez pas le système de freinage avant collision tout seul. Il risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.
 - Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Si l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
 - Pression des pneus non conforme.*¹
 - Roue de secours de type provisoire en place.*¹
 - Pneus usés excessivement ou trop inégalement.*¹
 - Taille des pneus non conforme.*¹
 - Pneus crevés et réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - Suspension modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine ayant été modifiée).
 - Objet dérangeant la vue des caméras stéréo installé sur le véhicule.
 - Phares sales ou recouverts de neige et glace, ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Axes optiques incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Feux (y compris les phares et les phares antibrouillards) modifiés.
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Témoin avertisseur du système des freins allumé en rouge.
 - Charge lourde sur ou dans le véhicule.
 - Nombre maximum de passagers dépassé.
 - Problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*²
- *¹: Les roues (jantes et pneus) assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur.
- *²: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur.

**ATTENTION**

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Véhicule en remorquage
 - Durant le chargement du véhicule sur un plateau
 - Durant un test sur dynamomètre, rouleaux ou autre équipement similaire
 - Véhicule levé, moteur démarré et roues en rotation
 - Passage à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée effleurant le véhicule
 - Dans un poste de lavage



- Dans les situations suivantes, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment.
 - En passant une barrière automatique (ouverture et fermeture)
 - En roulant très près du véhicule situé devant
 - En roulant sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente



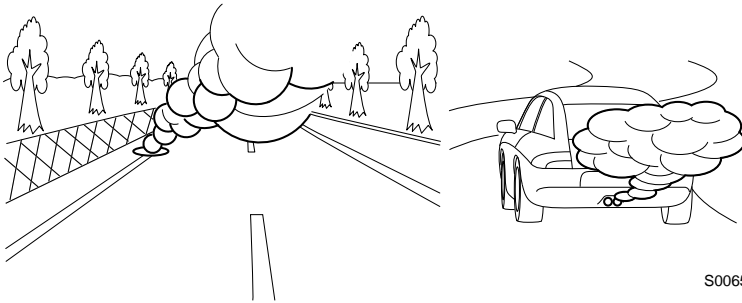
S01264

- Visibilité réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux venant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de poussière ou d'autres substances
- Traversée de nuages de vapeur ou de fumée, etc.

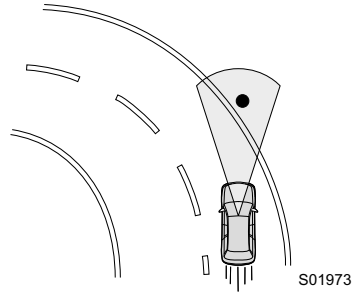
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Les gaz d'échappement dégagés par le véhicule situé devant sont visibles même par temps froid, etc.



- Obstacle dans un virage ou à une intersection
- Passage à proximité immédiate d'un véhicule ou d'un autre objet
- Pendant une manœuvre d'arrêt effectuée très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant
- Chargement ou accessoires dépassant du pare-chocs avant: la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.
- Durant le freinage automatique, la pédale de frein peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer la pédale davantage pour augmenter le freinage.



REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight détecte également les piétons. La détection des personnes repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est clair.



S00693



La fonction de freinage avant collision du système EyeSight considère les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les situations suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Groupe de piétons
- Piéton se tenant près d'un mur ou autre obstacle
- Piéton portant un parapluie
- Piéton portant des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement
- Piéton portant un objet volumineux
- Piéton penché, accroupi ou allongé
- Piéton se tenant dans un emplacement sombre
- Traversée de voie ou apparition subite d'un piéton par le côté ou par devant

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Lorsqu'un obstacle est présent sur la voie, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur, d'activer la commande de freinage et d'allumer les feux stop.

Alerte de distance de sécurité:

Lorsque le système établit qu'il y a un risque de collision, un avertisseur sonore émet des sons brefs et les indicateurs de l'affichage multi-informations s'allument afin d'alerter le conducteur.

L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas en service.

Cette alerte cesse dès qu'une distance de sécurité est rétablie, après que le conducteur ait ralenti en enfonçant la pédale de frein.

Freinage primaire et alerte:

Lorsque le système établit qu'il y a un haut risque de collision avec un obstacle situé devant, un avertisseur sonore émet des sons brefs, les indicateurs de l'affichage multi-informations s'allument afin d'alerter le conducteur, la commande de freinage est activée et la puissance délivrée par le moteur est, dans certains cas, également contrôlée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque d'accident, le freinage est désactivé.

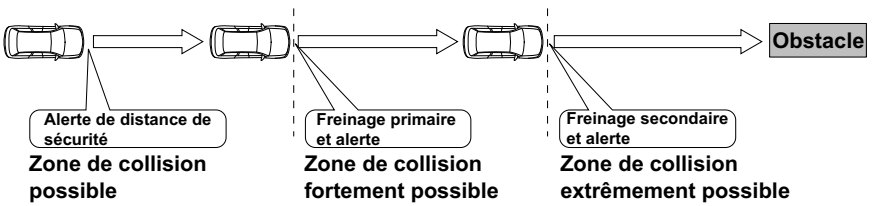
Freinage secondaire et alerte:

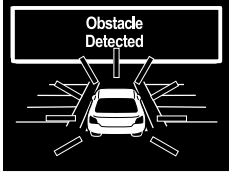
Si le système détermine que le risque d'accident est extrêmement élevé, l'avertisseur sonore passe à une tonalité continue, plus forte, et la puissance de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, le freinage et le contrôle de la puissance délivrée par le moteur continuent.

Même après l'arrêt du véhicule, enfoncez la pédale de frein.

Redémarrage du véhicule:

Après l'arrêt complet du véhicule par le système de freinage automatique, les freins seront légèrement desserrés 2 secondes après l'arrêt du véhicule. Après avoir émis une courte tonalité "bip, bip, ding", le véhicule se met lentement en mouvement.



Système en marche	Force du freinage automatique	Indication sur l'affichage multi-informations	Type d'avertisseur sonore
Alerte de distance de sécurité	Aucune commande de freinage		Bips courts répétés
Freinage primaire	Moderée		Bips courts répétés
Freinage secondaire	Forte		Bip continu

S01330



REMARQUE

- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, désactivez la commande de freinage en procédant comme suit.
 - Enfoncez la pédale de frein.
 - Enfoncez la pédale d'accélérateur (sauf lorsque le levier sélecteur est sur la position **[N]**).
 - Lorsque le levier de sélection est sur la position **[P]**
- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, dans les cas suivants, activez le frein de stationnement et désactivez la commande de freinage.
 - Une portière autre que le hayon/couvercle de coffre a été ouverte
 - Système EyeSight en arrêt momentané
 - Dysfonctionnement dans le système EyeSight

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Ni le freinage primaire, ni le freinage secondaire ne fonctionnent dans les cas suivants.
 - Lorsque la vitesse de votre véhicule est d'environ 1 km/h (1 MPH) ou moins (Lorsque le levier de sélection est en position **N**) et que la vitesse de votre véhicule est d'environ 4 km/h (2 MPH) ou moins) ou de 160 km/h (100 MPH) ou plus
 - Lorsque le VDC est actif
- Si le véhicule détecte les feux stop du véhicule situé devant, votre véhicule commence à ralentir plus tôt que s'il ne les détecte pas.
- Le freinage primaire est appliqué plus longtemps dans certains cas. L'une des raisons à cela est la grande différence de vitesse avec un obstacle situé devant. Dans ces cas, un contrôle de freinage plus fort ou moins fort peut être activé.

Fonctionnement de l'assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé (lorsque le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle à l'avant), si le conducteur enfonce la pédale de frein, le système interprète cette action comme un freinage d'urgence et active automatiquement l'assistance au freinage.



ATTENTION

L'assistance au freinage avant collision n'intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de frein pendant que l'alerte de distance de sécurité est active. (Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée par le conducteur sur la pédale de frein.)



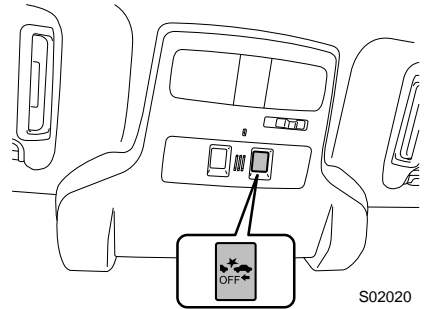
REMARQUE

- La fonction d'assistance au freinage avant collision ne fonctionne pas lorsque la vitesse du véhicule est de 10 km/h (7 MPH) ou moins ou de 160 km/h (100 MPH) ou plus.
- Pour de plus amples informations relatives à la fonction d'assistance au freinage, reportez-vous au Manuel du conducteur.

Désactivation du système de freinage avant collision

Une pression d'environ 2 secondes (ou plus) sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive ce système (y compris l'assistance au freinage avant collision). Lorsqu'un court bip retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette commande, appuyez à nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'éteint.



S02020



REMARQUE

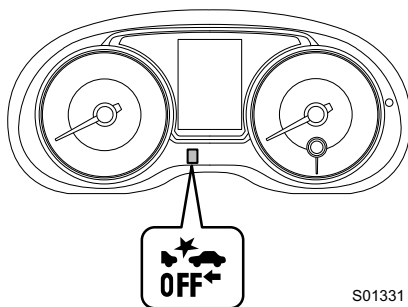
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée de celle de la commande de gestion de l'accélérateur avant collision.
- Même lorsque le système de freinage avant collision est désactivé, si le contacteur d'allumage est éteint puis le moteur redémarré, le système de freinage avant collision se réactivera. Par défaut, ce système est placé sur "ON" à chaque démarrage du moteur.

■ Témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON, et reste allumé pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision est désactivé.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants.

- Dysfonctionnement du système EyeSight
⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Arrêt momentané du système EyeSight
⇒ Reportez-vous à la page 80.



S01331



REMARQUE

Lorsque le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé s'allume, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision) ne fonctionne pas.

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort de conduite sur autoroute, voie rapide et autoroute internationale. Le véhicule situé devant sur la même voie de circulation est détecté par des caméras stéréo afin d'être surveillé (jusqu'à occurrence d'une vitesse maximale sélectionnée) et une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule situé devant est maintenue automatiquement. Lorsque le véhicule devant vous est arrêté, le système arrête votre véhicule en sollicitant le circuit de freinage. Le système peut contrôler le véhicule à une vitesse allant de 0 à approximativement 145 km/h (90 MPH). Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.



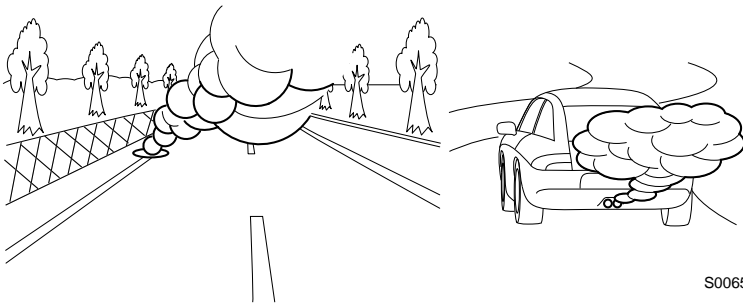
DANGER

- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
 - Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier à un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas prévu pour empêcher les impacts venant de l'arrière. Efforcez-vous de conduire toujours prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif aux alentours et aux conditions de conduite et le cas échéant, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Réglez la vitesse sélectionnée du véhicule dans une plage correspondant à l'état de la route et à votre environnement.
 - Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier le bon état et le fonctionnement des pneus et des freins.
 - ⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien" fourni séparément.
 - Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants.
 - Pression des pneus non conforme.*1
 - Roue de secours de type provisoire en place.*1
 - Pneus usés excessivement ou trop inégalement.*1
 - Taille des pneus non conforme.
 - Pneus crevés et réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - Suspension modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine ayant été modifiée).
 - Objet dérangeant la vue des caméras stéréo installé sur le véhicule.
 - Phares sales ou recouverts de neige et glace, ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Axes optiques incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Feux (y compris les phares et les phares antibrouillards) modifiés.
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Témoin avertisseur du système des freins allumé en rouge.
 - Charge lourde sur ou dans le véhicule.
 - Nombre maximum de passagers dépassé.
 - Problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*2
- *1: Les roues (jantes et pneus) assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur.
- *2: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur.


Suite à la page suivante ⇒

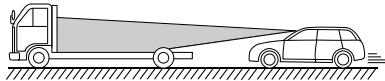
⇒ Suite de la page précédente

- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes d'accès limité. Il n'est pas conçu pour être utilisé en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
 - Routes sinueuses ou marquées par des virages prononcés
 - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et décélérations, rendant le maintien de la distance de sécurité difficile
Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.
 - Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées
Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant et de détecter la chaussée à sa place, rendant ainsi une maîtrise convenable impossible.
 - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier, une aire de service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre structure installée
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.
 - Passage de zones à changement de luminosité (ex.: entrée et sortie de tunnel.)
 - Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule à l'avant ou ceux venant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige ou d'autres substances
Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant ou de l'eau, ou d'autres substances risquent de provoquer une fausse détection, rendant une maîtrise correcte du véhicule impossible.



- Présence de neige, givre, saleté ou poussière sur le pare-brise, ou pare-brise embué

- Gouttelettes d'eau subsistantes (pluie ou lave-glace) ou poussières mal essuyées par l'essuie-glace
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, empêchant ainsi une maîtrise convenable.
- Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- Dans les conditions ci-dessous, les caméras stéréo risquent d'avoir des difficultés à garantir la détection. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.)
 - Véhicules traversant la voie de circulation
 - Deux roues, piétons, animaux, etc.
 - Mauvais éclairage (lever ou coucher du soleil)
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
 - Forte luminosité de face (soleil, feux de route etc.)
 - Véhicule à arrière surbaissé, de petite taille ou irrégulier situé devant (le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée)
 - Camion-plateau ou remorque sans charge oscillant sous la pression du vent
 - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
 - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
 - Véhicules très bas
 - Objets proches du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsque vous ne souhaitez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous de désactiver la touche  (régulateur de vitesse). Si cette touche reste activée, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident.
- Avant d'activer le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à totalement vérifier la sécurité des passagers et à observer les alentours du véhicule. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.



S02133

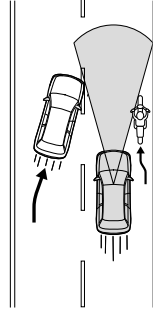
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

Détection du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight

- Dans les conditions de circulation ou conditions de votre véhicule, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.

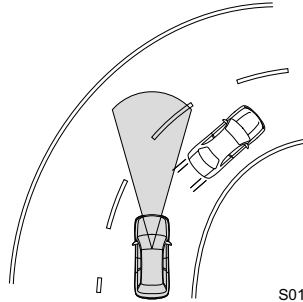
- Si la détection commence depuis une faible distance, par exemple si un véhicule traverse votre voie de circulation



S01975

- En début ou fin de virage et sur route très sinueuse (Le système a du mal à détecter les véhicules, qui sortent de la zone de détection.)

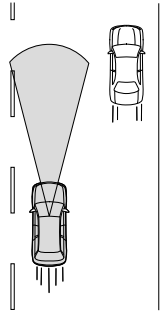
- Sur les rampes d'accès et de sortie des voies rapides, autoroutes et autres routes d'accès limité (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière.)



S01976

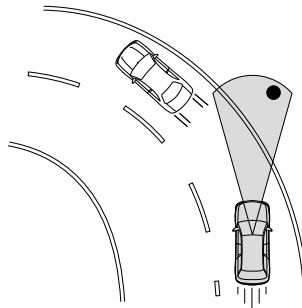
- En conduite urbaine (centre ville ou banlieue): le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière. Le régulateur de vitesse adaptatif ne doit être utilisé que sur les autoroutes d'accès limité.

- Véhicule situé devant axialement décalé par rapport au vôtre



S01977

- Obstacle sur le bord de la route
- Grande différence de vitesse relative par rapport au véhicule situé devant
- Véhicule traversant la voie de circulation devant vous
- Distance entre les véhicules très faible
- Dérive de votre véhicule sur la voie
- Sur route cahoteuse ou sans revêtement
- Sur les voies de circulation extrêmement étroites (restriction de circulation, travaux)



S01978

- Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement
- Forte charge sur le plateau, sur la banquette arrière ou dans le coffre de votre véhicule
- Les capacités du régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Même lorsque le véhicule situé devant est détecté, le système risque de ne pas ralentir à temps si la différence de vitesse entre les véhicules est grande ou si le véhicule situé devant ralentit brusquement. Freinez et ralentissez si nécessaire.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient fréquemment.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'avertissement "Freinez davantage" risque de ne pas intervenir dans les cas suivants.
 - Faible différence de vitesse relative entre les véhicules (les deux véhicules roulent presque à la même vitesse)
 - Véhicule situé devant plus rapide que le vôtre (distance en augmentation)
 - Véhicule traversant la voie de circulation très près du vôtre
 - Brusque ralentissement du véhicule situé devant
 - Succession de nombreuses déclivités



ATTENTION



- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du comportement du véhicule situé devant. La fonction d'arrêt total s'active si votre véhicule s'arrête à la suite du véhicule situé devant. Cependant, le système risque de ne pas arrêter votre véhicule si les caméras stéréo EyeSight ont perdu la trace du véhicule situé devant. Freinez de manière à maintenir la distance de sécurité, si nécessaire. Attention: le système EyeSight a du mal à détecter les objets ou véhicules se déplaçant à une vitesse relative par rapport à celle de votre véhicule. Par conséquent, pensez à solliciter la pédale de frein si le système EyeSight perd la détection au moment où vous approchez d'une file de véhicules arrêtés.
- Depuis le mode d'arrêt total, le véhicule ne peut pas redémarrer sans intervention du conducteur.
- Dans les cas suivants, le freinage risque d'être insuffisant. Freinez et ralentissez si nécessaire.
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
 - État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
 - État d'entretien du véhicule (système de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
 - Freins froids. (Par exemple, immédiatement après le démarrage du moteur ou par temps froid.)
 - Pendant une courte période, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
 - Freins surchauffés en descente (la puissance de freinage peut diminuer)
 - Sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent être mouillés et la puissance de freinage diminuer)
 - En remorquage (remorque ou autre véhicule, etc.).

Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

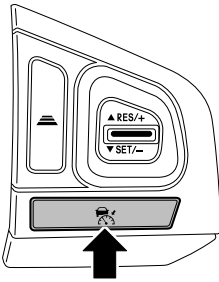
Le régulateur de vitesse adaptatif est disponible lorsque le moteur est en marche.

■ Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

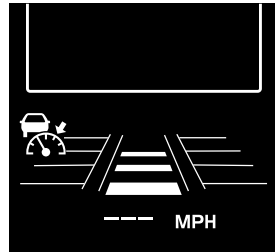
(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À cet instant, "" (régulateur de vitesse adaptatif), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le "réglage de distance de sécurité" apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage multi-informations.

L'écran de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "- - MPH".



S02022




S01333

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

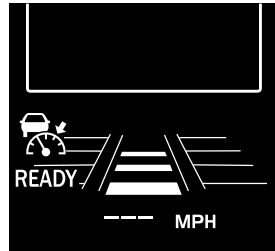
Activation du mode d'attente:

Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réglé lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies et que **READY** est affiché sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le levier sélecteur est en position  et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- Le système EyeSight n'est pas en arrêt momentané.

⇒ Reportez-vous à la page 80.

- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été beaucoup tourné.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h (0 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.
- Le frein de stationnement est desserré.



S01334

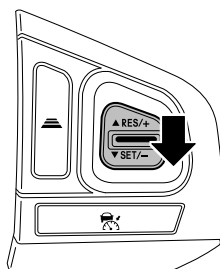
(2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

Appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET.

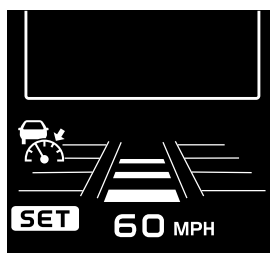
Le régulateur de vitesse adaptatif est à présent en service, et le régulateur de vitesse démarre.

Si aucun véhicule n'est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse ciblée sélectionnée constante.

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service, la vitesse sélectionnée et **SET** s'affichent sur la zone de l'affichage EyeSight.



S02023





S02089

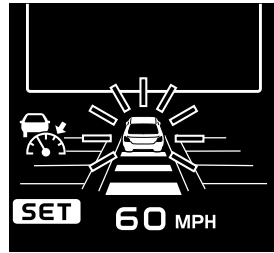


REMARQUE

- La vitesse de véhicule ciblée peut être réglée entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
- Si le véhicule roule à 40 km/h (25 MPH) ou moins lors du choix de la vitesse de véhicule, cette valeur est paramétrée sur 40 km/h (25 MPH).
- En virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.

Lorsque le système détecte un véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un son bref et l'indicateur de véhicule devant vous s'allume.  (blanc) devient vert.

Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité sélectionnée. À cet instant, la vitesse maximum est la vitesse sélectionnée du véhicule. Si le système ne détecte plus de véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un son bref et l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint.  (vert) devient blanc.



S02090



REMARQUE

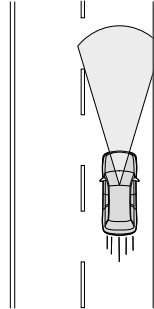
La personnalisation des réglages permet de neutraliser le son (son de détection de véhicule situé devant) accompagnant la détection et la fin de détection du véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.

⇒ Reportez-vous à la page 82.

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant le vôtre

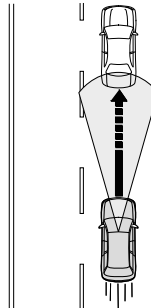
Le véhicule roule à la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.



S01979

- Lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre

Le système surveille le véhicule de tête et maintient la distance de sécurité paramétrée (trois choix possible), ceci jusqu'à la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule, comprise entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.

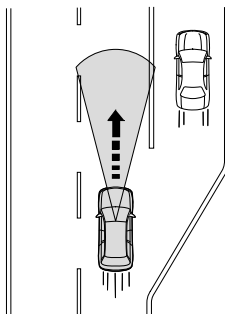


S01980

- Si votre véhicule ne détecte plus le véhicule situé devant

Le véhicule accélère progressivement pour revenir à la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule, et roulera à cette vitesse constante.

Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule, la surveillance de véhicule reprend.



S01981



ATTENTION

Pendant le freinage automatique, la pédale de frein peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer la pédale de frein davantage pour augmenter le freinage. Une fois relâchée, la pédale de frein revient au repos.



REMARQUE

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les feux stop s'allument.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.
- Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits sont normaux; ils sont causés par la commande de freinage.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule, affichée sur le tableau de bord.
- Il existe des cas dans lesquels le véhicule situé devant est sorti de la route en effectuant un virage alors que votre véhicule reste contrôlé par le freinage automatique activé en raison du ralentissement du véhicule vous précédant. Dans ces cas, le frein sera automatiquement libéré progressivement. Appuyez sur la pédale d'accélérateur si nécessaire.
- La fonction de suivi du véhicule de tête dispose des caractéristiques suivantes:
 - Si le fonctionnement des feux stop du véhicule de tête est détecté, le ralentissement démarre plus vite que dans le cas inverse.
 - Si le véhicule se déplace vers la voie rapide en roulant à 60 km/h (37 MPH) ou plus, le système démarre l'accélération à la vitesse sélectionnée du véhicule plus rapidement car il est lié avec le clignotant.

■ Augmentation de la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

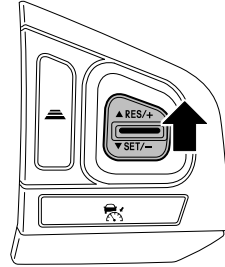
Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

- Enfoncez brièvement le côté "RES/+".

Chaque pression sur la touche augmente la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule par incréments de 5 km/h (5 MPH).

- Maintenez la touche "RES/+" enfoncée.

Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).



S02024

Pendant que vous actionnez la touche, la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule change sur l'affichage du compteur et sur l'affichage multi-fonctions.

● Modification via la pédale d'accélérateur

Accélérez en appuyant sur la pédale d'accélérateur. Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche SET/- du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse ciblée est définie dès que vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse sélectionnée apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.



ATTENTION

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en fonctionnement, la vitesse actuelle du véhicule est régulée en fonction du véhicule de tête. Ainsi, si vous appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET et que vous réglez sur une vitesse supérieure à celle du véhicule de tête, il n'y aura pas d'accélération et la priorité ira au maintien de la distance de sécurité. Cependant, comme la vitesse ciblée sélectionnée a été modifiée, l'accélération jusqu'à cette nouvelle valeur intervient dès que plus aucun véhicule n'est détecté devant (par exemple après un changement de voie de circulation sans véhicule situé devant). Modifiez la vitesse ciblée sélectionnée tout en consultant rapidement la valeur de vitesse sélectionnée spécifiée sur l'affichage EyeSight.
- Si vous maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est en service, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d'alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, l'alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.

■ Diminution de la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

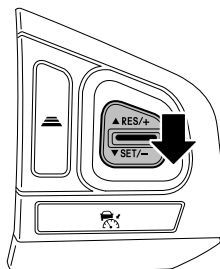
- Enfoncez brièvement le côté "SET/-".

Chaque pression sur la touche diminue la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule par décrets de 5 km/h (5 MPH).

- Maintenez la touche "SET/-" enfoncée.

Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule par décrets de 1 km/h (1 MPH).

Pendant que vous actionnez la touche, la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule change sur l'affichage du compteur et sur l'affichage multi-fonctions.



S02023

● Modification via la pédale de frein

- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. (Le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé et **SET** sera désactivé.)
- (2) Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d'affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

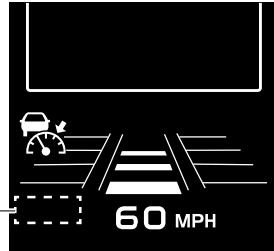
Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer temporairement.

Le véhicule revient à la vitesse sélectionnée dès que la pédale d'accélérateur est relâchée.

■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, enfoncez la pédale de frein. Le régulateur de vitesse adaptatif est annulé lorsque vous appuyez sur la pédale de frein. L'icône [SET] sera désactivée tant que la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le côté "RES/+" du groupe RES/SET [SET] sera éteint. pour réinitialiser la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule.



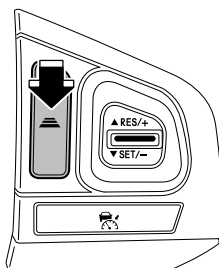
S02091

⚠ ATTENTION

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, les accélérations et ralentissements sont commandés automatiquement, en fonction de la vitesse d'un éventuel véhicule de tête. Toutefois, lorsque votre véhicule se rapproche d'un véhicule de tête, par exemple en accélérant pour changer de voie de circulation ou toute autre raison, et que ce dernier ralentit brusquement ou si un autre véhicule traverse la voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales de manière à répondre à la situation.

■ Modification de la distance de sécurité par rapport au véhicule situé devant

Le réglage de la distance de sécurité par rapport au véhicule situé devant peut être configuré sur 3 niveaux différents.



S02026



REMARQUE

- La distance de sécurité évolue en fonction de la vitesse du véhicule: plus la vitesse est élevée, plus la distance est grande.

<Guide indicatif des distances de sécurité>

Témoin de distance de sécurité	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 40 km/h (25 MPH)	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 100 km/h (60 MPH)
	Environ 30 m (100 ft)	Environ 60 m (200 ft)
	Environ 22 m (75 ft)	Environ 45 m (150 ft)
	Environ 15 m (50 ft)	Environ 30 m (100 ft)

- Si vous désactivez la touche (régulateur de vitesse), puis l'activez à nouveau, la distance de sécurité définie avant la désactivation sera conservée.

■ Annulation du régulateur de vitesse adaptatif

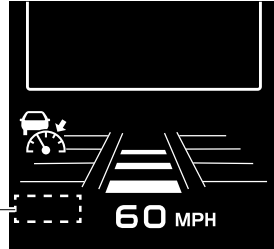
● Désactivation commandée par le conducteur

Les deux méthodes ci-dessous permettent de désactiver le régulateur de vitesse adaptatif.

- Enfoncez la pédale de frein.

SET sera éteint tant que la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.



SET sera éteint.

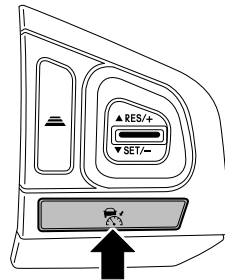


S02091

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

SET sera éteint tant que la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

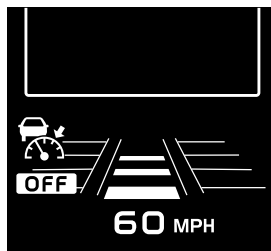
Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  se désactive et le régulateur de vitesse adaptatif s'éteint.



S02022

● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet une tonalité longue et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. (OFF s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.)



S02092

● Conditions nécessaires à la désactivation automatique

- Déclivité très prononcée.
 - Activation du système ABS, du Contrôle de Dynamique du Véhicule ou de la fonction de contrôle de traction.
 - Le véhicule roule à plus de 160 km/h (100 MPH) avec le régulateur de vitesse en service.
 - La rotation du volant est significative.
 - Le levier sélecteur de transmission est sur une position autre que **D**.
 - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour du levier sélecteur de transmission sur la position **D**.
 - Une palette de changement de vitesses est activée lors de la conduite alors que le levier sélecteur de transmission est sur la position **D**.
 - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour de l'indicateur de changement de vitesses sur **D**.
 - Une portière autre que le hayon/couvercle de coffre est ouverte.
 - La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
 - Le système EyeSight est en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 80.
- Le système EyeSight subit un dysfonctionnement.
- ⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
 - Le frein de stationnement est serré.

 **DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur une chaussée glissante. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

 **ATTENTION**

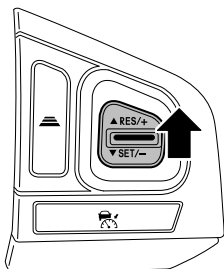
Lorsque vous mettez le levier de sélection sur la position **[N]**, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier sur la position **[N]** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

 **REMARQUE**

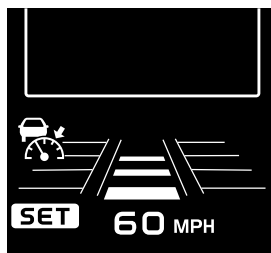
- Si le système EyeSight est en arrêt momentané, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument, et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight apparaît sur l'affichage multi-informations.
⇒ Reportez-vous à la page 80.
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multi-informations et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument également. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est peut-être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; contactez cependant un concessionnaire SUBARU afin de faire vérifier le système.

■ Retour à une vitesse de véhicule précédemment sélectionnée

La vitesse de véhicule précédemment sélectionnée a été mémorisée.* Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche RES/+ du groupe RES/SET. (**SET** apparaît à nouveau sur la zone d'affichage EyeSight afin de signaler que le système est revenu au statut sélectionné.)



S02024




S02089



REMARQUE

*L'effacement de la vitesse de véhicule mémorisée intervient dans les cas suivants:

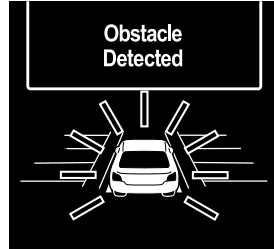
- Régulateur de vitesse désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
- Contrôle de dynamique du véhicule ou fonction de contrôle de traction activé(e).
- Basculement du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique.

Autres fonctions

■ Avertissement “Freinez davantage”

L'avertissement “Freinez davantage” intervient pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille un véhicule de tête. Cette fonction avertit le conducteur lorsque le système établit que le contrôle de freinage automatique est insuffisant.

- Lorsque la fonction “Freinez davantage” intervient, la mention “Obstacle detected” (obstacle détecté) apparaît dans la zone d'écran contextuel de l'affichage multi-informations, l'indicateur de véhicule devant vous clignote et un avertisseur sonore émet plusieurs bips courts.
- Lorsque cette fonction intervient, enfoncez la pédale de frein de manière à ralentir suffisamment et maintenir une bonne distance de sécurité.



S01346

**DANGER**

- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient fréquemment.
- L'avertissement “Freinez davantage” n'intervient pas dans les cas suivants.
 - Pédale d'accélérateur enfoncée.
 - Pédale de frein enfoncée.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'avertissement “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir dans les cas suivants.
 - Faible différence de vitesse avec le véhicule situé devant. (Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.)
 - Véhicule situé devant plus rapide que le vôtre. (L'éloignement augmente progressivement.)
 - Véhicule traversant la voie de circulation très près de vous.
 - Brusque ralentissement du véhicule situé devant.
 - Succession de nombreuses déclivités
- L'avertissement “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir à temps dans le cas d'un véhicule arrêté en bout de file d'attente à un péage, un feu tricolore, une intersection ou dans un embouteillage, ainsi que d'un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et réagir, le système EyeSight a besoin d'une différence de vitesse.





ATTENTION

La fonction de freinage automatique est libérée progressivement environ 2 secondes après l'arrêt et le démarrage lent du véhicule en marche avant. Veillez à appuyer sur la pédale de frein et à arrêter complètement le véhicule.

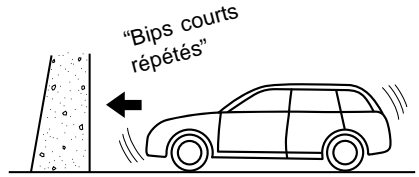


REMARQUE

- Les véhicules situés devant sur la même voie de circulation sont détectés par les caméras stéréo jusqu'à une distance d'environ 110 m (360 ft). Cependant, la distance de détection peut diminuer en fonction des conditions de circulation, des conditions de conduite et de la nature du véhicule situé devant.
- Si  ne s'allume pas lorsque vous appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse), le système est peut-être défectueux. Faites contrôler le système par un concessionnaire SUBARU.

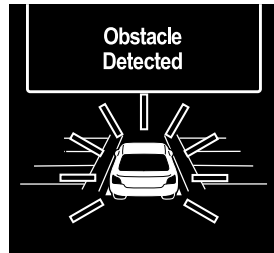
Gestion de l'accélérateur avant collision

Lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule lentement, si le système détermine que la pédale d'accélérateur a été sollicitée excessivement (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire descendre le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d'accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.



S01125

Pendant l'activité du système, un avertisseur sonore émet plusieurs sons brefs et la mention "Obstacle detected" (obstacle détecté) apparaît sur la zone d'affichage contextuel de l'affichage multi-informations. L'indicateur de véhicule devant vous clignote également. Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur de transmission se trouve sur la position **D** ou **M**.



S01346



Ne vous fiez pas excessivement à la gestion de l'accélérateur avant collision. La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas conçue pour de nombreux cas de prévention d'accident. Avant de démarrer le véhicule et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier sélecteur ainsi que les positions respectives des pédales, et observez vos alentours. Si vous ne comptez que sur la gestion de l'accélérateur avant collision, un accident risque de se produire.

- La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas conçue pour tenir le véhicule à l'arrêt.
- La gestion de l'accélérateur avant collision ne diminue pas l'accélération dans toutes les situations. Elle n'est pas non-plus conçue pour empêcher les collisions.
- La gestion de l'accélérateur avant collision intervient lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant. Cette fonction ne diminue cependant pas l'accélération si aucun obstacle n'est détecté (à l'approche d'une falaise, etc.)
- Ne sollicitez pas trop la pédale d'accélérateur lorsqu'il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion de l'accélérateur avant collision pour commander l'accélération: un accident pourrait en résulter.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, les caméras stéréo peuvent considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l'activation du système de gestion de l'accélérateur avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d'enfoncer la pédale d'accélérateur ou désactivez le système de gestion de l'accélérateur avant collision.

⇒ Reportez-vous à la page 58.

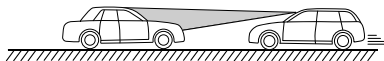
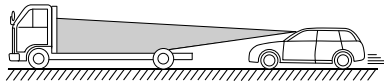
- Selon les situations suivantes, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible de ne pas s'activer:

- Éloignement de l'obstacle, différence de vitesse et déplacement latéral (décalage)
- État de détection des caméras stéréo

La fonction risque particulièrement de ne pas s'activer dans les cas suivants:

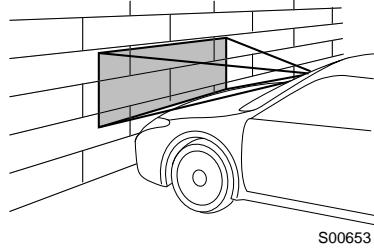
- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent, brouillard dense)
- Mauvaise visibilité due à la présence de sable ou de fumée en suspension dans l'air
- Mauvais éclairage (lever ou fin du jour) ou conduite de nuit
- Zone sombre (parking intérieur, etc.)
- Obstacle hors du champ éclairé par les phares
- Forte luminosité de face (lever/coucher du soleil, faisceaux de phares, etc.)
- Présence de neige, givre, saleté ou poussière sur le pare-brise, ou pare-brise embué
- Pare-brise mal essuyé pendant ou après l'utilisation du lave-glace
- Détection adéquate des obstacles rendue impossible en raison de la présence de gouttelettes d'eau sur le pare-brise ou de l'obstruction du champ de vision des caméras stéréo par les balais d'essuie-glace
- Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- Obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule surbaissé, etc.)
- Obstacle plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - Enfants, animaux de petite taille.
 - Piétons assis ou allongés

- Lorsque la partie arrière la plus proche de votre véhicule est trop petite ou trop proche (comme une remorque ou un véhicule en approche), le système risque de ne pas reconnaître la partie de ce véhicule qui est la plus proche de vôtre.



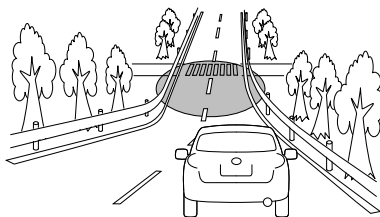
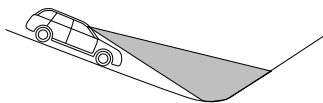
S02134

- Face à une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures, briques etc.) ou dépourvu de tout motif
- Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou à un miroir
- Obstacle (voiture, deux roues, piéton, enfant ou animal) traversant la voie ou la quittant brusquement
- Au démarrage, changement de voie de circulation plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Virages et déclivités prononcés
- Lorsque le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement
- Pour votre sécurité, veuillez ne pas tester la gestion de l'accélérateur avant collision seule. Elle risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.



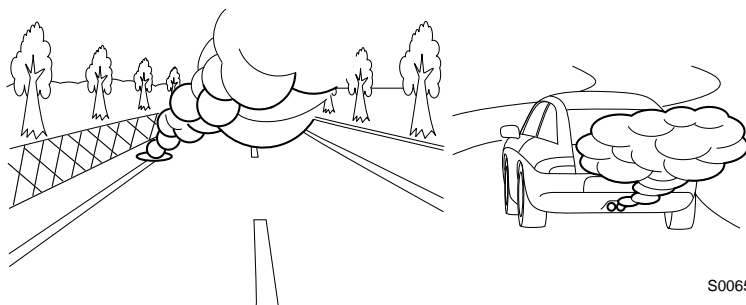
ATTENTION

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion de l'accélérateur avant collision. Dans le cas contraire, la gestion de l'accélérateur avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Véhicule en remorquage
 - Durant le chargement du véhicule sur un plateau
 - Durant un test sur dynamomètre, rouleaux ou autre équipement similaire
 - Véhicule levé, moteur démarré et roues en rotation
 - Passage à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée effleurant le véhicule
- Dans les cas suivants, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment.
 - Proximité excessive avec le véhicule situé devant
 - Passage d'un portail automatique
 - Route présentant de fréquents changements d'angle de pente



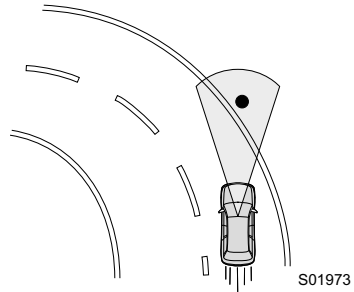
S01264

- Traversée de nuages de vapeur ou de fumée



S00652

- Obstacle dans un virage ou à une intersection
- Passage à proximité immédiate d'un véhicule ou d'un objet
- Pendant une manœuvre d'arrêt effectuée très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant



REMARQUE

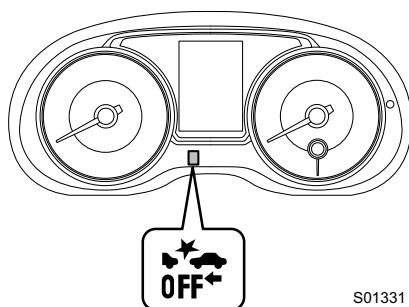
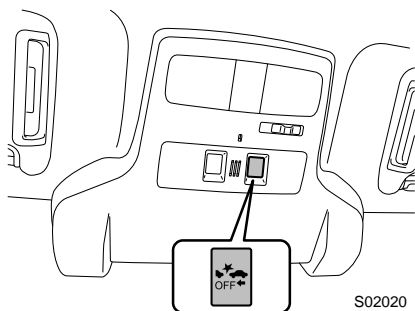
- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant environ trois secondes, la gestion de l'accélérateur avant collision sera progressivement libérée.
 - La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée de celle de la commande de gestion de l'accélérateur avant collision.
- ⇒ Reportez-vous à la page 31.

Désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision

Une pression de plus de 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive le système de gestion de l'accélérateur avant collision. Lorsqu'un court bip retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver ce système, appuyez à nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 32.



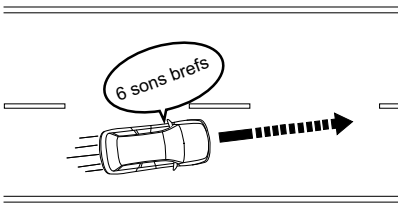
REMARQUE

- La désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision est accompagnée de celle du système de freinage avant collision.
- Même lorsque la gestion de l'accélérateur avant collision est désactivée, la désactivation du contacteur d'allumage et le redémarrage du moteur réactiveront cette fonction. Par défaut, la gestion de l'accélérateur avant collision est placée sur "ON" à chaque redémarrage du moteur.

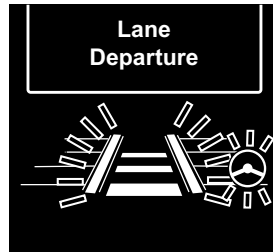
Alerte de sortie de voie

Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou plus, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation.

Lorsque l'alerte de sortie de voie est activée, un signal sonore émet 6 sons brefs, et l'indicateur du volant ainsi que l'indicateur de voie de gauche/droite sur l'affichage du compteur clignotent tous en même temps.



S01267



S01347

* L'illustration représente un véhicule quittant la voie vers la gauche.



L'alerte de sortie de voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus automatiquement le véhicule sur sa voie de circulation d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour maintenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident.

L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie au sol. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) pour avertir le conducteur.



ATTENTION

Dans les cas ci-dessous, l'alerte de sortie de voie n'intervient pas ou risque de ne pas intervenir:

- Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou moins.
- Pendant un braquage important du volant
- Lorsque le véhicule roule autour d'une courbe dont le rayon est de 300 m (0,18 miles) ou moins.
- Pendant ou immédiatement après l'utilisation de la pédale de frein
- Lorsque la pédale d'accélérateur est presque en bout de course pendant ou immédiatement après une accélération
- Lorsque la distance de sécurité avec le véhicule situé devant est courte
- Pendant l'utilisation des clignotants et durant environ 4 secondes après le retour de la commande de clignotants en position de repos
- Environ 4 secondes après l'extinction du feu de détresse
- Après intervention de l'alerte de sortie de voie, lorsque le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie
- Lorsque la voie de circulation est trop étroite.
- Lorsque la caméra a des difficultés à détecter les marquages de voie
 - Voies de circulation non marquées ou marquage très usé.
 - Marquages de voie jaunes.
 - Marquages de voie d'une couleur proche de celle de la chaussée, difficiles à détecter.
 - Marquages de voie trop fins.



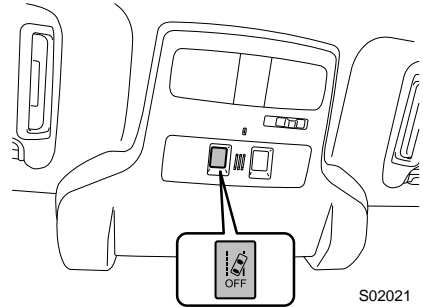
REMARQUE

- Dans les cas suivants, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
 - Empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée
 - Limites entre neige et asphalte, traces de réparation de la chaussée, etc.
 - Ombres projetées par les glissières de sécurité
 - Marquages doubles sur la voie
 - Marquages restés après des travaux routiers ou de la route précédente.
 - Lorsque le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée est allumé, la fonction d'alerte de sortie de voie est inactive.
- ⇒ Reportez-vous à la page 61.

Désactivation de l'alerte de sortie de voie

Pour désactiver l'alerte de sortie de voie, maintenez la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie enfoncée pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un court bip retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lors de l'activation de cette fonction, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.



S02021



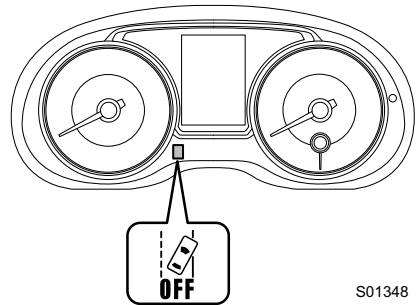
REMARQUE

- L'alerte de dérive sur la voie est désactivée en même temps que l'alerte de sortie de voie.
- Le moteur est éteint. Les conditions précédant l'extinction du moteur sont préservées et restaurées après le redémarrage du moteur.

■ Témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint ou reste allumé selon la situation (ON ou OFF). Il s'allume lorsque la fonction d'alerte de sortie de voie est désactivée. Le témoin s'allume également dans les cas suivants.

- Dysfonctionnement du système EyeSight
⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Arrêt momentané du système EyeSight
⇒ Reportez-vous à la page 80.

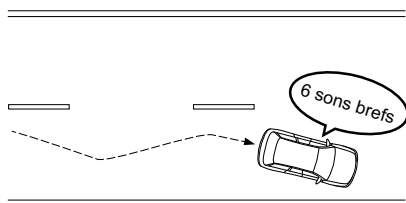


S01348

Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoisement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie est activée, un avertisseur sonore émet 6 sons brefs et l'indicateur de voie clignote alternativement des côtés gauche/droit sur l'affichage du compteur.

Cette fonction n'est opérationnelle que lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 60 km/h (38 MPH) ou plus.



S00650



S01349



DANGER

L'alerte de dérive sur la voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne corrige pas non-plus le louvoisement automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour prévenir le louvoisement: un accident pourrait en résulter.



ATTENTION

Dans les cas ci-dessous, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Lors de la conduite sur route sinueuse
- Lors d'importantes fluctuations de la vitesse du véhicule
- Juste après un changement de voie de circulation
- Lorsque les caméras stéréo EyeSight ont des difficultés à détecter les marquages de voie
 - Voies de circulation non marquées ou marquage très usé.
 - Marquages de voie d'une couleur proche de celle de la chaussée, difficiles à détecter.
 - Marquages de voie trop fins.



REMARQUE

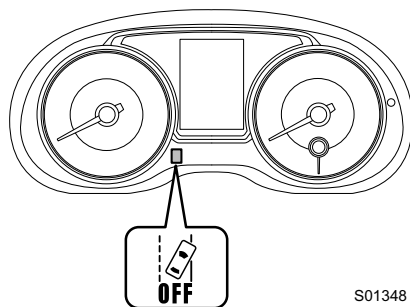
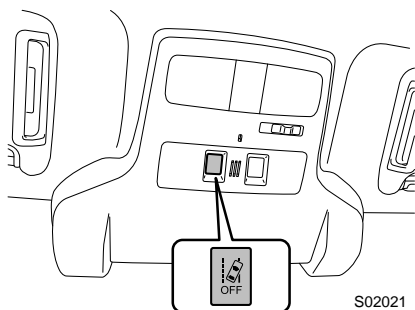
- La détection du louvoisement repose sur plusieurs minutes de données de conduite. Le louvoisement ne peut donc pas être détecté dès le début. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps après la fin du louvoisement.
 - Le système d'alerte de dérive sur la voie n'est qu'une fonction servant à avertir le conducteur. Lorsque le conducteur est fatigué, qu'il n'est pas concentré sur la route ou qu'il ne fait pas suffisamment attention à la conduite, il doit faire en sorte de prendre des pauses aussi souvent que nécessaire.
 - Lorsque le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée est allumé, la fonction d'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas.
- ⇒ Reportez-vous à la page 61.

Désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Pour désactiver l'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un court bip retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lors de l'activation de cette fonction, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 61.



REMARQUE

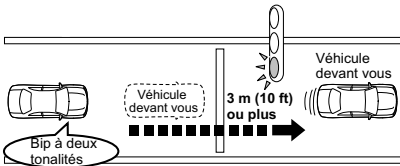
- L'alerte de sortie de voie est désactivée en même temps que l'alerte de dérive sur la voie.
- Le moteur est éteint. Les conditions précédant l'extinction du moteur sont préservées et restaurées après le redémarrage du moteur.

Alerte de démarrage du véhicule devant vous

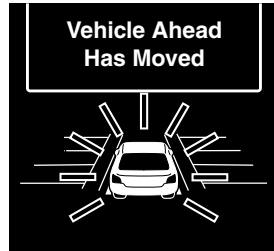
À l'arrêt, cette fonction avertit le conducteur (via un avertisseur sonore et l'indicateur de véhicule devant vous de l'affichage multi-informations) lorsque son véhicule est toujours à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré. Si vous êtes arrêté derrière un autre véhicule pendant plus de quelques secondes avec une distance de sécurité d'environ 10 m (32 ft), le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier a démarré et parcouru environ 3 m (10 ft) ou plus alors que le vôtre est toujours immobile.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position **D**, **M** ou **N**.

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, un avertisseur sonore émet un bip à deux tonalités et l'indicateur de véhicule devant vous se déplace.



S01266



S01350



REMARQUE

- Le réglage de l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé et désactivé.
- ⇒ Reportez-vous à la page 82.
- Dans les cas suivants, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous risque d'intervenir même lorsque le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir alors qu'il a commencé à avancer:
 - Passage d'un deux roues ou objet similaire entre votre véhicule et le véhicule arrêté situé devant.
 - Conditions météorologiques ou état de la route empêchant la détection du véhicule situé devant.
 - Perte du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight.

Régulateur de vitesse classique

À propos du régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroute, voie rapide et autoroute internationale. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.



DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service. Soyez vigilant et, le cas échéant, freinez afin de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Circulation dense ou virages très prononcés
Votre vitesse risque de ne pas convenir aux conditions qui prévalent, induisant ainsi un risque d'accident.
 - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.



ATTENTION



Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, assurez-vous de vérifier l'écran d'affichage afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné: régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique.

	Affichage du compteur	Affichage multifonctions
Régulateur de vitesse adaptatif		
Régulateur de vitesse classique		

S02072




REMARQUE

- À l'activation initiale de la touche  (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la touche  (réglage de distance de sécurité). (Cette commande n'est valide que lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est en service et qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est actif.)
- Le régulateur de vitesse classique peut être utilisé même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.



Utilisation du régulateur de vitesse classique


Le régulateur de vitesse classique est disponible lorsque les conditions ci-dessous sont réunies.

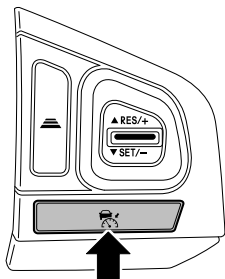
- Le levier sélecteur est en position  et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
- La pédale de frein est au repos.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.
- Le frein de stationnement est desserré.

■ Réglage du régulateur de vitesse classique

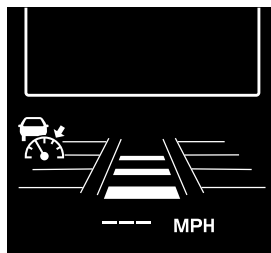
(1) Mise du régulateur de vitesse classique en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À cet instant,  (régulateur de vitesse adaptatif) ainsi que le "réglage de distance de sécurité" s'affichent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage multi-informations. L'écran de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention " - - MPH".

Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.




S02022




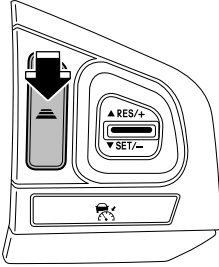
S01333

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

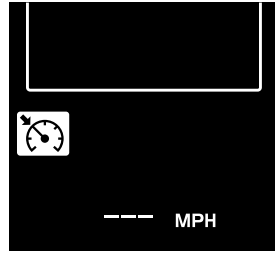
(2) Passage au régulateur de vitesse classique.

Pour passer du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche  (réglage de distance de sécurité) pendant au moins 2 secondes. Un avertisseur sonore émet un son bref.

À cet instant, l'indicateur de réglage de distance de sécurité sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage multi-informations s'éteint et le témoin  (régulateur de vitesse classique) s'affiche.




S02026



S01351

Réglage du mode d'activation:

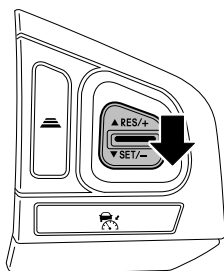
- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le levier sélecteur est en position  et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été beaucoup tourné.
- La vitesse du véhicule est supérieure à 40 km/h (25 MPH) environ.
- Le frein de stationnement est desserré.

(3) Pour atteindre la vitesse de votre choix, actionnez la pédale d'accélérateur.

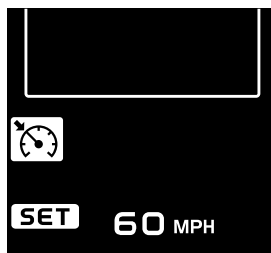
(4) Appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET lorsque la vitesse du véhicule est comprise entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).

La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée, et la conduite à vitesse constante est lancée.

Le témoin **SET** ainsi que la vitesse sélectionnée du véhicule apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight.



S02023



S02093



DANGER

Lorsque le régulateur de vitesse classique est en service, l'avertissement "Freinez davantage" n'intervient pas.




ATTENTION

En mode de régulateur de vitesse classique, il n'y a aucune commande d'accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d'accélérateur et de frein en fonction des circonstances.



REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée.
- En virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Pour revenir au régulateur de vitesse adaptatif, annulez le régulateur de vitesse classique et appuyez brièvement sur la touche  (réglage de distance de sécurité).

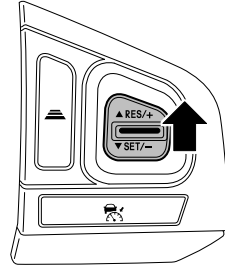
■ Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

Les deux méthodes suivantes permettent d'augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule.

● Modification via le groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement la touche "RES/+"
À chaque pression sur la touche "RES/+", la vitesse sélectionnée du véhicule augmente au prochain incrément de 5 km/h (5 MPH).
- Maintenez la touche "RES/+” enfoncée
Une pression maintenue sur la touche "RES/+” augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).

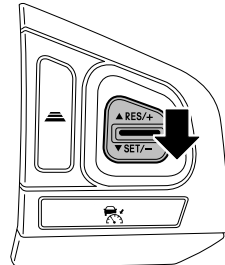
Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l'affichage du compteur.



S02024

● Modification via la pédale d'accélérateur

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule.
Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche "SET/—" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie dès que la touche est relâchée.



S02023

■ Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

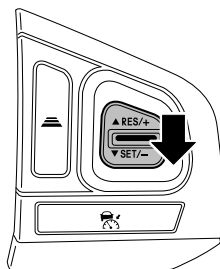
● Modification via le groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement la touche "SET/-"

À chaque pression sur la touche "SET/-", la vitesse sélectionnée du véhicule diminue au prochain décrétement de 5 km/h (5 MPH).

- Maintenez la touche "SET/-" enfoncée

Une pression maintenue sur la touche "SET/-" diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décrétements de 1 km/h (1 MPH).



S02023

Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l'affichage du compteur.

● Modification via la pédale de frein

- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. (Le régulateur de vitesse classique sera annulé et **SET** sera éteint.)
- (2) Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d'affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

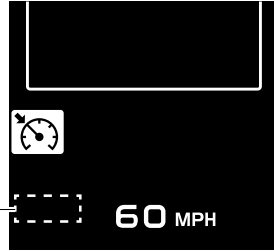
Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer temporairement.

Le véhicule revient à la vitesse sélectionnée dès que la pédale d'accélérateur est relâchée.

■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, enfoncez la pédale de frein. Le régulateur de vitesse classique est annulé lorsque la pédale de frein est enfoucée. Tant que la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight, **[SET]** sera éteint. Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le côté "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule.

[SET] sera éteint.



S02094

■ Annulation du régulateur de vitesse classique

● Annulation manuelle par le conducteur



Toutes les méthodes ci-dessous permettent d'annuler le régulateur de vitesse classique.

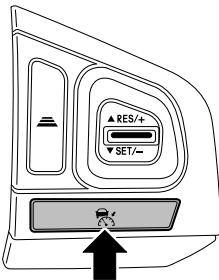
- Enfoncez la pédale de frein.

[SET] sera éteint tant que la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

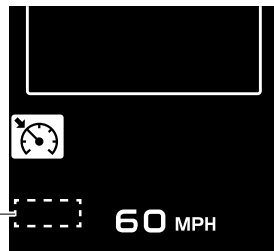
- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

[SET] sera éteint tant que la vitesse ciblée sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  s'éteindra et le régulateur de vitesse classique sera désactivé.



[SET] sera éteint.



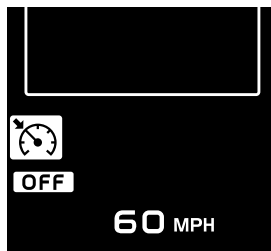
S02022

S02094

● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet un son long et la fonction de régulateur de vitesse est automatiquement annulée (**OFF** s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight). Une fois les situations ci-dessous corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.

- Le levier de changement de vitesses a été placé sur une position autre que **D**.
La fonction de régulateur de vitesse redevient disponible lorsque le levier est ramené sur la position **D**.
- Une commande de palette de changement de vitesses a été activée pendant la conduite alors que le levier était sur la position **D**.
La fonction de régulateur de vitesse redevient disponible dès que l'indicateur de changement de vitesses revient sur **D**.
- La vitesse du véhicule descend à environ 30 km/h (20 MPH) ou moins (côte raide, etc.).



S02095

- La vitesse du véhicule augmente à environ 160 km/h (100 MPH) ou plus.
- Les fonctions du système ABS, du Contrôle de Dynamique du Véhicule ou de contrôle de traction s'activent.
- Une portière autre que le hayon/couvercle de coffre a été ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le système EyeSight subit un dysfonctionnement. (Reportez-vous à page 79, "Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané".)
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- La route est en pente raide.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
- Le frein de stationnement est serré.



DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur une chaussée glissante.
Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

**ATTENTION**

Lorsque vous mettez le levier de sélection sur la position **N**, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

**REMARQUE**

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multi-informations et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument. Dans ce cas, gardez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

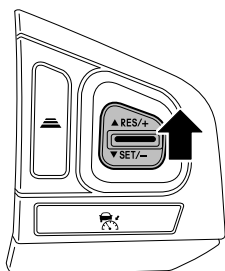
⇒ Reportez-vous à la page 79.

- Après une désactivation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la cause ayant provoqué la désactivation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

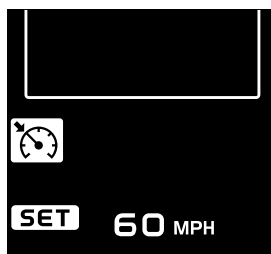
■ Réactivation d'une vitesse précédemment sélectionnée

Une vitesse précédemment sélectionnée est mémorisée*. Pour rappeler et rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET. (La zone d'affichage EyeSight repasse au mode actif.)

Le rétablissement est possible à condition qu'une vitesse ait été précédemment définie et que le véhicule roule à 30 km/h (20 MPH) environ ou plus.




S02024



S02093



REMARQUE

- * L'effacement de la vitesse de véhicule mémorisée intervient dans les cas suivants:
- Régulateur de vitesse désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
 - Activation du Contrôle de Dynamique du Véhicule ou de la fonction de contrôle de traction.
 - Basculement du mode de régulateur de vitesse classique au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
 - Le véhicule roule à une vitesse constante comprise entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
 - Si aucune vitesse de véhicule n'a été sauvegardée dans la mémoire (vitesse précédemment sélectionnée), il est impossible de revenir à une autre vitesse en appuyant sur la touche RES/+.

Liste des tonalités

Tonalité	État d'activation	Page de référence
Un seul bip continu	Système de freinage avant collision: Le freinage secondaire est actif.	⇒ Reportez-vous à la page 28.
Un bip long	Le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique est désactivé.	⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 74.
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision: Le freinage primaire est actif.	⇒ Reportez-vous à la page 28.
	Système de freinage avant collision: L'alerte de distance de sécurité est active.	
	L'avertissement "Freinez davantage" du régulateur de vitesse adaptatif est actif.	⇒ Reportez-vous à la page 51.
	La gestion de l'accélérateur avant collision est active.	⇒ Reportez-vous à la page 53.
6 bips courts	L'alerte de sortie de voie est active.	⇒ Reportez-vous à la page 59.
	L'alerte de dérive sur la voie est active.	⇒ Reportez-vous à la page 62.
3 bips courts et 1 bip long	Système de freinage avant collision: Le frein automatique est libéré lentement par le système après l'arrêt du véhicule par le freinage avant collision.	⇒ Reportez-vous à la page 21.
	Système de régulateur de vitesse adaptatif: Le frein automatique est libéré par le système après l'arrêt du véhicule par le système de régulateur de vitesse adaptatif. (Le système de régulateur de vitesse adaptatif arrête le véhicule en s'accordant sur les arrêts du véhicule de tête.	⇒ Reportez-vous à la page 33.
1 bip court	L'un des événements suivants est intervenu alors que le régulateur de vitesse adaptatif était en service. - Détection d'un véhicule situé devant*. - Fin de la détection d'un véhicule situé devant*.	⇒ Reportez-vous à la page 41.
	Le mode du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ↔ régulateur de vitesse classique) est modifié.	⇒ Reportez-vous à la page 69.
	Le système EyeSight subit un dysfonctionnement.	⇒ Reportez-vous aux pages 79 et 80.
	Le système EyeSight est en arrêt momentané.	
	Le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont activés/désactivés.	⇒ Reportez-vous aux pages 31 et 58.
	L'alerte de dérive sur la voie et l'alerte de sortie de voie sont activées/désactivées.	⇒ Reportez-vous aux pages 61 et 64.

Tonalité	État d'activation	Page de référence
Bip à deux tonalités	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est activée*.	⇒ Reportez-vous à la page 65.

*La tonalité signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule de tête (son de détection de véhicule situé devant) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées et désactivées.

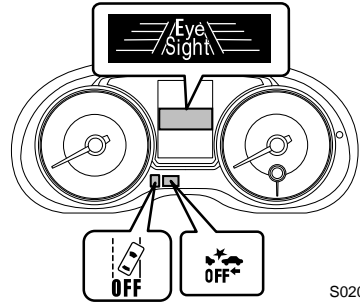
⇒ Reportez-vous à la page 82.

Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané

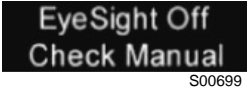
Les indicateurs du tableau de bord ainsi que l'affichage multi-informations informent le conducteur de tout dysfonctionnement détecté dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Dysfonctionnement (y compris les défauts de positionnement/d'angle des caméras stéréo)

L'avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) clignote ou s'allume. Simultanément, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé et celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument également. Un message apparaît également sur l'affichage multi-informations.



S02073

Écran affiché	Cause	Action
	Dysfonctionnement du système EyeSight ou défaut de positionnement/angle des caméras stéréo.	Contrôlez et réglez si nécessaire. Consultez un concessionnaire SUBARU.


ATTENTION

Si l'indicateur d'avertissement EyeSight et le témoin d'avertissement d'anomalie moteur CHECK ENGINE/témoin indicateur de dysfonctionnement s'allument en même temps lors de la conduite, faites inspecter/réparer votre véhicule par un concessionnaire SUBARU dès que possible. EyeSight ne peut pas être utilisé s'il y a une anomalie du moteur, etc.

REMARQUE

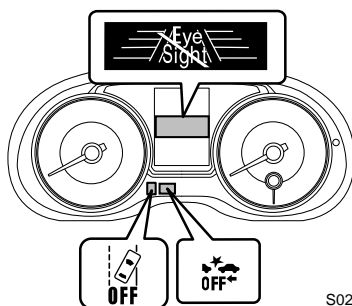
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume (fixe ou clignotant), arrêtez-vous dans un endroit sûr, éteignez le moteur, puis redémarrez-le.
- Si l'indicateur s'allume de nouveau (fixe ou clignotant) même après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite classique reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

■ Arrêt momentané

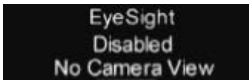
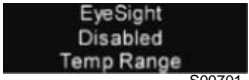
L'avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight  (blanc), ainsi que le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé et celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument en même temps.


Un message apparaît également sur l'affichage multi-informations.

Une fois la cause éliminée, le mode d'arrêt momentané est annulé et le système EyeSight redémarre automatiquement.



S02074

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S00700</p>	<p>Les caméras stéréo ont du mal à détecter les objets situés devant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pare-brise est sale ou embué • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité à l'avant 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyez le pare-brise. • Par mauvais temps ou si la luminosité à l'avant est intense, le système EyeSight redémarre une fois que votre véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
 <p>S00701</p>	<p>Températures très basses ou très hautes</p>	<p>Le système redémarre dès que la température revient dans la plage de fonctionnement du système EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est normale, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S00694</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque système EyeSight démarre • Lorsque le système a établi que le véhicule est très incliné • Lorsque le freinage secondaire avant collision est intervenu 3 fois depuis le démarrage du moteur • Lorsque le moteur est arrêté • Lorsque le système de direction assistée électronique est en mode de prévention de surchauffe car le volant a été manœuvré alors que le véhicule est à l'arrêt ou conduit extrêmement lentement • Lorsque le système EyeSight a déterminé une valeur différente en raison du retrait ou de l'installation du volant • Lorsque l'alignement des roues est dévié 	<p>Le système redémarre dès que la cause est éliminée. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps.</p> <p>Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>

**REMARQUE**

Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight s'est allumé, aucune fonction EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

Personnalisation des fonctions

Les réglages suivants peuvent être modifiés via l'affichage multi-informations.

Élément		Réglages	Réglage par défaut
EyeSight	Volume d'avertissement	Max/Mid/Min	Mid
	Son de détection de véhicule situé devant	ON/OFF	ON
	Fonction de surveillance de déplacement du véhicule situé devant vous	ON/OFF	ON



REMARQUE

Les réglages ci-dessous peuvent être ramenés aux réglages d'usine (par défaut).

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

■ Méthode de personnalisation

Les opérations peuvent être effectuées lorsque le levier de sélection est sur la position **P** et le contacteur d'allumage sur ON, véhicule à l'arrêt.

(1) Pour afficher l'écran "Modifier les réglages", tirez la commande ▲ / ▼ vers vous.

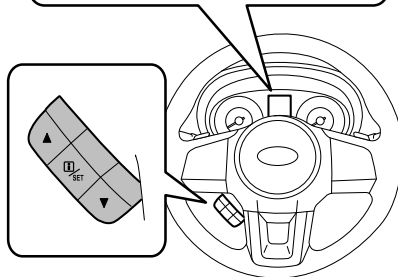
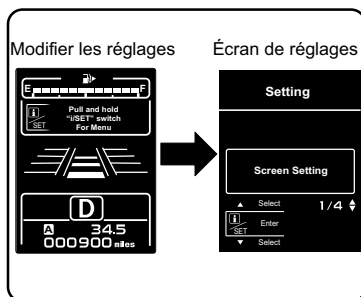
Pour passer à l'écran des réglages, continuez à tirer sur la commande **i** (Info)/SET.

(2) Tirez la commande ▲ / ▼ vers vous, sélectionnez "EyeSight" puis tirez la commande **i** (Info)/SET pour valider.

Le système passe alors à l'écran des réglages EyeSight.

Actionnez les commandes suivantes en fonction des éléments affichés à l'écran.

- Sélection: Commande ▲ (retour) / Commande ▼ (envoi)
- Validation: Touche **i** (Info)/SET



S02028

● Réglage du volume d'avertissement

Le volume peut être réglé sur Max, Mid, ou Min.

Si un volume est sélectionné depuis l'écran de réglage du volume d'avertissement via la commande ▲ / ▼, l'avertisseur sonore émet 3 sons brefs.

● Réglage du son de détection de véhicule situé devant

Le réglage du son de détection de véhicule situé devant peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

● Fonction de surveillance de déplacement du véhicule devant vous

Le réglage de la fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).



REMARQUE

Si vous sélectionnez la commande "Return" (retour), le système revient à l'écran immédiatement précédent.

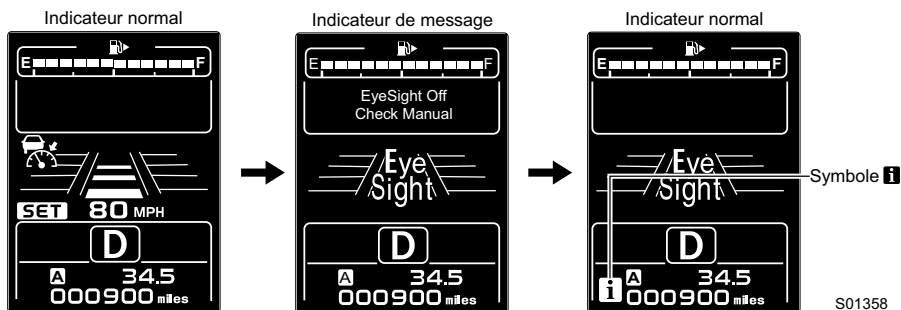
● Annulation des fonctions personnalisées

Dans les cas suivants, les fonctions personnalisées seront annulées et l'écran "Modifier les réglages" s'affiche.

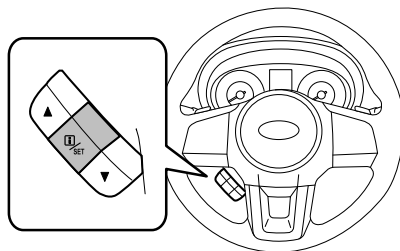
- Lorsque vous maintenez la commande **f** (Info)/SET tirée vers vous
- Lorsque le moteur est éteint
- Lorsque la commande n'est pas actionnée pendant environ 30 secondes

Liste des écrans de messages

Si une alerte ou un dysfonctionnement du système EyeSight est détecté(e), un message apparaît sur l'affichage multi-informations. Certains messages sont accompagnés d'un bip émis par l'avertisseur sonore.





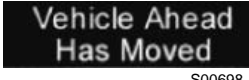
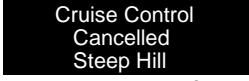
Si un message apparaît, reportez-vous à la liste des messages et agissez en conséquence. Pour réafficher le message, tirez la commande **i** (Info/SET) pendant que le symbole **i** est allumé.




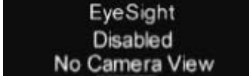

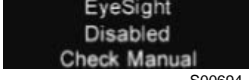
S02029

■ Liste des écrans de messages (précautions et remarques)












Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Système de freinage avant collision		Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 28.
Avertissement "Freinez davantage"	Obstacle Detected	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 51.
Gestion de l'accélérateur avant collision	<small>S00695</small>	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 53.









Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Alerte de sortie de voie	 S00696	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 59.
Alerte de dérive sur la voie	 S00697	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 62.
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	 S00698	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 65.
Annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif/régulateur de vitesse classique	 S01139	Aucun	⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 74.




■ Liste des écrans de messages (dysfonctionnement, arrêt temporaire)



Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Dysfonctionnement du système EyeSight	 S00699	Oui (jaune)	⇒ Reportez-vous à la page 79.
Arrêt momentané du système EyeSight	 S00700	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 80.
	 S00701	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 80.
	 S00694	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 81.









Dépannage










	Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être réglé.
	Avez-vous appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse) ? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse), le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaîtra pas.
	Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané, le symbole  apparaît sur l'affichage multi-informations. Réactivez le régulateur de vitesse une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.
	Le témoin READY est-il affiché ? Le régulateur de vitesse ne peut pas être activé si le témoin READY n'est pas affiché. Activez le régulateur de vitesse lorsque le témoin READY est à l'écran.
	READY n'est pas affiché.
	Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies ? Le témoin READY n'apparaît dans aucun des cas suivants. <ul style="list-style-type: none">• La pédale de frein est enfoncée.• La vitesse du véhicule est supérieure à 145 km/h (90 MPH).• Les instruments de bord affichent une position autre que . (Sollicitation manuelle du levier sélecteur ou de la palette de changement de vitesses.)• La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.• Une portière est ouverte (sauf hayon/couvercle de coffre).• Le véhicule se trouve sur une pente raide.• Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.• Le frein de stationnement est serré.

	Un véhicule (situé devant votre véhicule) n'est pas détecté, est détecté ultérieurement ou la détection est vite perdue.
	Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté ? La détection des véhicules arrêtés comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.
	Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si tel est le cas, il peut être impossible de détecter des objets et des véhicules. Nettoyez le pare-brise puis réessayez d'utiliser le système.
	Le véhicule situé devant est-il éloigné ? La distance de détection maximale des caméras stéréo EyeSight est d'environ 110 m (360 ft). La détection n'est pas possible si le véhicule situé devant est plus éloigné.
	Êtes-vous dans un virage ? Lorsque les caméras sont convenablement pointées, la plage de détection est limitée en plan horizontal.
	La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (voies suspendues, etc.), ou est-elle inclinée ? La plage de détection est limitée en plan vertical.
	Le véhicule situé devant a-t-il changé ? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.
	Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige, etc. ? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre la détection du véhicule situé devant impossible.

	La commande est activée alors qu'il n'y a aucun véhicule situé devant ?
	Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente ? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.
	Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage ? En virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection d'une glissière de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.

	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule à l'avant.
	En fonction des objets alentours, de la circulation et des conditions météorologiques, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres que des véhicules apparaissant devant vous.

	<p>Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.</p>
	<p>Avez-vous garé le véhicule dans des conditions de chaleur ou de froid extrêmes ? Dans ces cas, EyeSight maintiendra un arrêt temporaire jusqu'à ce que la température redevienne normale.</p>
	<p>Les balais d'essuie-glace sont-ils usagés ? Le pare-brise est-il gras ? Remplacez les balais d'essuie-glace ou nettoyez le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (forte pluie, neige, brouillard ou poussière) ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste basse.</p>
	<p>La luminosité est-elle intense (lever/coucher du soleil) ? Êtes-vous ébloui par les phares des véhicules roulant en sens inverse ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.</p>
	<p>L'avertissement "Freinez davantage" intervient plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.</p>
	<p>L'avertissement "Freinez davantage" intervient lorsque le système détermine qu'un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l'éloignement du véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d'apparition du message dépend de l'intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse.</p>
	<p>Lorsque le véhicule situé devant a quitté la route en effectuant un virage ou si la distance avec le véhicule situé devant a augmenté, l'accélération est parfois plus lente ou plus rapide.</p>
	<p>Selon le moment où le système ne détecte plus de véhicule situé devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l'accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.</p>

	<p>Le régulateur de vitesse est automatiquement annulé.</p>
	<p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression sur la pédale de frein • Pression sur la touche  (régulateur de vitesse) - Si la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée alors que le régulateur de vitesse est en service, ce dernier sera annulé. • Stationnement sur une pente raide • Rotation brusque du volant • Activation du levier de palette de changement de vitesses • Déplacement du levier sélecteur sur la position M • Détachement de la ceinture de sécurité. • Frein de stationnement serré.
	<p>Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ?</p>
	<p>La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.</p>
	<p>Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique: le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Il ne s'agit pas nécessairement d'un dysfonctionnement.</p>
	<p>La commande de freinage intervient souvent en circulation dense.</p>
	<p>Contrairement à un conducteur, le système EyeSight n'assure la commande qu'en fonction du comportement des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules et objets détectés par les caméras. S'il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante dans certaines conditions telles que le mauvais temps ou la conduite urbaine, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.</p>

MÉMO

A large, empty rectangular box with rounded corners, intended for writing a memo. The box is defined by a thin black border and occupies most of the page area below the header.



B1254BF-A
Publié en septembre 2015
Imprimé 09/15
2016A



FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.
TOKYO, JAPON

フランス語